



amitié - réalité - outre mer

BULLETIN N°40/41 | DECEMBRE 2018/JUIN 2019

Editorial : Contradictions françaises

Raymond Césaire 2

Outre-mer

Nouvelle-Calédonie : le référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018	3
Le projet de loi organique portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française devant l'Assemblée nationale	6
Comité interministériel des Outre-mer	9
Cabinet de la Ministre des Outre-Mer	10
Lancement de la Trajectoire outre-mer 5.0	11

Réflexions sur le temps passé et présent

Cinquante ans après...la sécession du Biafra vue du Quai d'Orsay	Raymond Césaire 12
Les acteurs de la Paix dans la crise centrafricaine: quels résultats ?	Jean-Pierre Vidon 18
De la Coopération militaire au Partenariat militaire opérationnel	Pierre Lang 24

Exposition

Musée du Quai Branly - Jacques Chirac. OCÉANIE	Florelle Chapelle 27
--	----------------------

Lu chez le libraire et dans le CarASOM

Michel Levallois « De la Nouvelle-Calédonie à Kanaky : au coeur d'une décolonisation inachevée » (Vents d'ailleurs, 2018)	Jean Nemo 28
Jean-Pierre Tuquoi « Oubangui-Chari, le pays qui n'existait pas » (La Découverte, 2017)	Jean de La Guérivière 29
Omar Gueye « Mai 1968 au Sénégal : Senghor face aux étudiants et au mouvement syndical » (Karthala, 2017)	Jean-Pierre Vidon 30

Institutions et associations amies

ASOM, OIF, I & M, CADE, ARRI, IP, AREMAE, AAENFOM, ADOSOM	33
---	----

Vie de l'association

45

In memoriam

Daniel Dupont, Jean Catherine, Michel Rémond, Pierre Troude	46
---	----

CONTRADICTIONS FRANÇAISES

Les Français, qui ont guillotiné leur roi mais gardent le culte de la monarchie, de son histoire et de ses palais, demeurent un peuple plein de contradictions. Il est d'autant plus difficile à gouverner qu'en dépit des talents de premier de cordée, qui ne sont pas les mêmes que ceux d'un surfeur, de leur président, le pays peut craindre d'être submergé par la vague de la mondialisation.

L'épisode des gilets jaunes est une illustration de plus du goût de la contestation qui a fait la fortune de notre littérature et de ses caricaturistes. De Gaulle, qui n'a jamais dit en public ce qu'il pensait vraiment de ses compatriotes, incarnait la France à lui seul. Il a échappé à ses tueurs mais certains lui vouent encore une haine inexpiable. Si cinquante ans ont passé depuis sa disparition, la France a vécu sur ses acquis de grandeur. Peut-elle les garder en allant plus avant ?

Menacé plus qu'il ne l'a jamais été par le jeu des idéologies, des partis et, aujourd'hui, des réseaux sociaux, notre système électoral et de gouvernance, repris au gré des majorités, est à bout de souffle. Derrière nos querelles technocratiques s'est perdu le sens de l'humain.

Après ou avec celui des cultes, l'inclusion des problèmes sociétaux et d'environnement dans notre vie politique est devenue une source supplémentaire de conflits internes. Nos nouvelles croisades, dépassant celles légitimes des droits de l'homme, nous donnent l'avantage de pouvoir garder nos moyens militaires et permettent d'entretenir l'esprit batailleur de nos compatriotes. Une touche de repentance sur les méfaits de notre colonisation fait de notre Président, le brillant produit de ces contradictions

que le monde nous envie mais que, selon les sondages, les Français se mettraient à détester.

Parviendra-t-on à surmonter les difficultés du moment et à faire de notre genre de vie le modèle du monde ? Au-delà de son résultat qui illustre une stabilité des forces en présence, le référendum en Nouvelle Calédonie marque une étape dans notre ordre institutionnel et constitutionnel. Il montre que la voie du dialogue choisie trente ans plus tôt, respectée et confortée en dépit des aléas de l'actualité sociale et politique, a fini par s'imposer. Il peut servir d'exemple à la solution d'autres problèmes pas nécessairement ultramarins.

Si, depuis les années soixante, les minorités indépendantistes ont cessé de nous inquiéter en raison de leur intégration dans notre vie politique, du métissage de nos sociétés et d'une meilleure répartition des revenus, nous sommes loin d'avoir atteint l'égalité avec la métropole demandée par les opposants. Au-delà de ces revendications auxquelles se sont associés les gilets jaunes, le meilleur profit tiré par ces départements de leur environnement géopolitique et économique commence à porter ses fruits et les place aux avant-postes de notre mondialisation.

Comme ils l'ont été au moment des grandes découvertes, l'avenir et la chance de la France sont dans sa présence sur tous ces continents et océans lointains qui, avec sa recherche scientifique, sa culture et sa langue lui donnent, mais pour combien de temps, une place encore exceptionnelle dans le monde.

Raymond Césaire

NOUVELLE-CALÉDONIE :

le référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018

Le 4 novembre 2018, la population de la Nouvelle-Calédonie s'est prononcée par référendum contre l'indépendance et la pleine souveraineté du territoire. 56,4% des électeurs ont voté non à l'indépendance, 43,6% ont voté oui.

La tenue de ce référendum est l'aboutissement d'un long processus entamé par les accords de Matignon de 1988.

Un référendum prévu de longue date

Signés en juin et août 1988, les accords de Matignon-Oudinot mettent fin à une période de troubles en Nouvelle-Calédonie. Ils prévoient une période de dix ans de développement économique, social, culturel et institutionnel avant la tenue d'un référendum d'auto-détermination en 1998.

Dix ans plus tard, un nouvel accord est signé entre l'État, les indépendantistes et les loyalistes (accord de Nouméa du 5 mai 1998). Cet accord poursuit la revalorisation de la culture kanak (statut coutumier, langues, etc.), crée de nouvelles institutions et prévoit un processus de transfert progressif et irréversible de compétences à la Nouvelle-Calédonie, en l'attente du



référendum d'autodétermination qui est reporté à 2018 au plus tard.

Cet accord implique une révision de la Constitution. Il est aussi validé par un référendum local puis mis en oeuvre par différentes lois adoptées en mars 1999. L'article 77 de la Constitution détermine les modalités de mise en oeuvre de l'accord de Nouméa et en particulier les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté.

La loi organique du 19 mars 1999 établit un nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie et dispose que la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté doit être organisée au cours du mandat du Congrès de la Nouvelle-Calédonie (2014-2018). C'est par une délibération adoptée à la majorité des trois cinquièmes de ses membres que le

Congrès doit fixer la date du référendum. Passé ce délai, c'est l'État qui doit l'organiser, au plus tard en novembre 2018.

Le 19 mars 2018, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la délibération fixant la date du référendum d'autodétermination au 4 novembre 2018.

La composition du corps électoral

La question de la composition du corps électoral pour le référendum est longtemps restée une pierre d'achoppement entre les forces politiques depuis la signature des accords en 1998.

Selon les termes de l'accord de Nouméa, il s'agit de poser "les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun".

L'accord prévoit un corps électoral spécifique pour le référendum d'autodétermination. Trois listes électorales coexistent :

- la liste électorale spéciale pour la consultation ;

- la liste électorale spéciale pour les provinciales (LESP) pour l'élection des membres des assemblées de province et du Congrès ;
- la liste électorale générale qui permet de voter aux scrutins nationaux (présidentielle, municipales, européennes ou législatives).

Pour être inscrit sur la liste spéciale pour la consultation, il faut l'être sur la liste générale mais les critères sont plus restrictifs. Il s'agit en effet de limiter le droit de vote des habitants installés récemment, afin de contenir la "colonisation de peuplement" dénoncée par les indépendantistes.

Le corps électoral pour le référendum a été défini lors des XVIe et XVIIe comités des signataires de l'accord de Nouméa, réunis le 2 novembre 2017 et le 27 mars 2018. Ces décisions ont été retranscrites dans la loi organique du 19 avril 2018 relative à l'organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie. Le texte met en place pour l'année 2018 :

- une révision complémentaire des listes électorales. Les personnes qui n'étaient pas inscrites au 31 décembre 2017 ont pu le faire jusqu'au 20 avril 2018 ;
- une procédure exceptionnelle d'inscription d'office sur les listes électorales de tous les électeurs qui, n'étant pas déjà inscrits sur une liste électorale, sont domiciliés dans une commune de Nouvelle-Calédonie depuis plus de six mois ;
- l'inscription d'office sur la liste pour le référendum des électeurs nés en Nouvelle-Calédonie et présumés y détenir "le centre de leurs

intérêts matériels et moraux" dès lors qu'ils y ont été domiciliés de manière continue durant trois ans à la date de la clôture définitive de la liste électorale spéciale.

La liste électorale spéciale a été définitivement arrêtée le 31 août 2018.

Quels électeurs ?

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale générale et sur la liste électorale spéciale pour le référendum. Pour figurer sur la liste spéciale, il faut remplir au moins l'une des huit conditions prévues par l'article 218 de la loi organique :

- avoir été admis à participer à la consultation du 8 novembre 1998 ;
- remplir la condition de dix ans de domicile requise pour être électeur à la consultation du 8 novembre 1998 ;
- ne remplissant pas la condition de domicile pour participer à la consultation de 1998, justifier que cette absence était due à des raisons familiales, professionnelles ou médicales ;
- avoir eu le statut civil coutumier ou, né en Nouvelle-Calédonie, y avoir eu le centre de ses intérêts matériels et moraux,
- avoir l'un de ses parents né en Nouvelle-Calédonie et y avoir le centre de ses intérêts matériels et moraux ;
- pouvoir justifier d'une durée de 20 ans de domicile continu en Nouvelle-Calédonie à la date de la consultation et au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- être né avant le 1er janvier 1989 et

avoir eu son domicile en Nouvelle-Calédonie de 1988 à 1998 ;

- être né à compter du 1er janvier 1989 et avoir atteint l'âge de la majorité à la date de la consultation et avoir eu un de ses parents qui satisfaisait aux conditions pour participer à la consultation du 8 novembre 1998.

Campagne électorale et déroulement du référendum

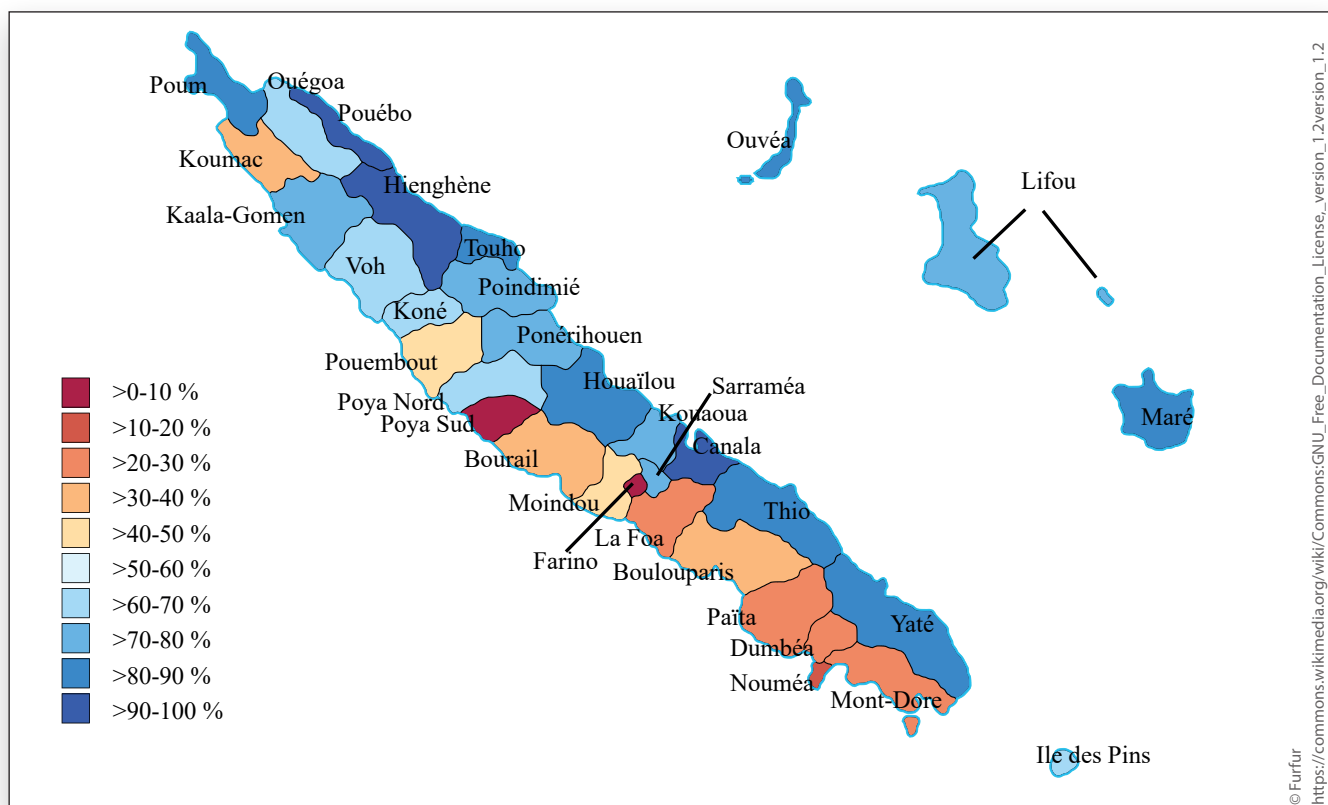
Le décret portant convocation des électeurs et organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie a été publié au Journal officiel du 7 juin 2018.

La question posée aux électeurs était la suivante : "Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?"

Les électeurs ont eu à leur disposition deux bulletins, imprimés sur papier blanc par l'administration : un bulletin "oui" et un bulletin "non". Sur chaque bulletin, est imprimé le texte de la question. Chacun des deux types de bulletins de vote est fourni par l'administration en nombre égal à celui des électeurs inscrits dans la commune.

Le vote par procuration est possible mais les règles de procuration sont plus strictes que pour les autres scrutins. L'électeur doit fournir un justificatif pour démontrer son absence ou son incapacité à se rendre dans son bureau de vote. La procuration ne peut être donnée qu'à un électeur lui-même inscrit sur la liste spéciale.

La commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation s'est réunie le 19



Résultats par commune

juin 2018 afin de statuer sur les demandes des partis et groupements politiques souhaitant participer à la campagne officielle. Sont habilités à participer à la campagne officielle :

- les partis et groupements non indépendantistes les Républicains calédoniens, les Républicains Rassemblement Mouvement Populaire Calédonien, Calédonie ensemble ;
- les partis et groupements indépendantistes Union Nationale

pour l'Indépendance, UC FNLKS et nationalistes.

Les dépenses de campagne électorale faites par chaque parti à partir de son habilitation par la commission de contrôle peuvent être remboursées par l'État dans la limite d'un plafond de 13 millions de francs Pacifique. Seuls les frais d'impression des affiches, circulaires, tracts et brochures, les frais d'apposition d'affiches et les frais liés à la tenue de manifestations et de réunions pourront être remboursés.

Le processus engagé par les accords de Matignon et de Nouméa ne prend pas forcément fin au lendemain du scrutin. La loi organique de 1999 prévoit, qu'en cas de victoire du non à l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, un nouveau référendum pourra être organisé à la demande écrite du tiers des membres du Congrès, adressée au Haut-Commissaire et déposée à partir du sixième mois suivant le référendum du 4 novembre 2018.

Source : www.vie-publique.fr

Les résultats du référendum du 4 novembre 2018

Votants : 141 099

Bulletins blancs : 1 023

Bulletins nuls : 1 143

Suffrages exprimés : 138 933

Ont obtenu :

Oui : 60 199

Non : 78 734

(Source : Journal officiel du 7 novembre 2018)

Projet de loi organique portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française, Intervention d'Annick Girardin



*Jeudi 11 avril 2019,
la ministre est intervenue au cours de
la discussion en séance publique portant sur
la modification du statut de la Polynésie française.*

Madame/Monsieur le président

Madame la présidente de la commission des lois,

Monsieur le rapporteur,

Mesdames et Messieurs les députés

Le projet de loi organique et le projet de loi simple relatifs au statut d'autonomie de la Polynésie française, que nous abordons aujourd'hui, constituent le résultat d'un engagement fort de l'Etat, et d'une élaboration partagée avec les élus de Polynésie.

Comme je l'ai indiqué lors de l'audition devant la commission des lois de votre assemblée, ces textes sont le pendant législatif de l'Accord de l'Elysée, signé le 17 mars 2017, qui a marqué le renouveau des relations entre l'Etat et la Polynésie française.

La pierre angulaire des textes que nous examinons aujourd'hui participe de la reconnaissance du fait nucléaire

et de ses conséquences. Outre sa portée symbolique, qui est un geste fort que la Nation adresse à la Polynésie française, cette reconnaissance s'accompagne de trois engagements.

Ce pacte, c'est d'abord celui de la confiance retrouvée. Et je tiens à souligner que cette confiance a irrigué également les échanges entre le ministère des Outre-mer, les élus polynésiens et la commission des lois dans la préparation de ce texte. Un travail dense, riche et productif a été conduit.

Et je vous adresse, Madame la présidente de la commission des lois, Monsieur le rapporteur, ainsi qu'à l'ensemble

de vos collaborateurs, ainsi qu'aux deux députés de Polynésie Mesdames Maina Sage et Nicole Sanquer, mes plus chaleureux remerciements. C'est le 4^e texte spécifiquement ultramarin sur lequel nous travaillons ensemble, la 2^e loi organique, et à chaque fois, nous avons œuvré collectivement dans un même esprit, au plus grand bénéfice des Outre-mer. Je n'oublie pas bien sûr l'implication forte des sénateurs, notamment le rapporteur qui a participé à la grande qualité de ces projets de loi.

Ces trois engagements, l'Etat, en les portant au niveau organique, les inscrit dans la durée :

Le premier concerne le dispositif d'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Les échanges avec les parlementaires m'ont donné le sentiment d'un besoin d'information sur ce point, aussi permettez moi en quelques mots de rappeler que sous l'impulsion de la sénatrice de PF Lana TETUANUI, une profonde réforme du système d'indemnisation a été menée.

Sur la base d'un rapport remis au Premier ministre par une commission mêlant parlementaires et experts, le Gouvernement, qui a repris à son compte l'essentiel des recommandations, a introduit cette réforme dans le cadre du PLF pour 2019. Une nouvelle méthodologie d'instruction des dossiers a été mise en place, les délais de dépôt des dossiers pour les ayant-droit ont été prolongés, le budget du CIVEN, présidé par Alain CHRISTNACHT, a été augmenté. En parallèle, de nombreux efforts sont conduits par l'Etat et le Pays pour accompagner les victimes ou leurs ayant-droit dans la constitution des dossiers. Les avancées sont donc réelles et concrètes. J'en veux pour preuve l'évolution du nombre de dossiers d'indemnisation validés par la commission qui a considérablement augmenté, passant de 6 en 2015 à 96 en 2018. C'est au total près de 14,5 millions d'euros versés depuis 2015, avec un montant moyen versé par indemnisation de 62 000 €.

Mais cet article premier a aussi fait l'objet de débats légitimes, avec des inquiétudes qu'il me parait fondamental de dissiper à cet instant. Le Gouvernement reconnaît le fait nucléaire en Polynésie sans aucun détour. C'est précisément pour cette raison qu'il est inscrit dans la loi organique. Je souhaiterais devant vous, devant la représentation nationale, dissiper toute incertitude sur le sens des mots de cet article 1. Je sais qu'il y a des interrogations, je les ai entendues.

Le Gouvernement est très clair, et il est important de préciser la portée de chaque mot, au moment des travaux parlementaires, afin, qu'aujourd'hui, mais aussi demain, chacun puisse s'y référer. En reconnaissant la « contribu-

tion » de la Polynésie française au fait nucléaire, il n'est en aucun cas signifié que cette « contribution » ait été volontaire. Le mot contribution ne comporte pas cette acception, mais rend compte de la part apportée et subie par les citoyens polynésiens. Notre intention n'est pas de signifier une connotation subjective mais bien d'exposer et de reconnaître les faits dans le respect des Polynésiennes et Polynésiens. C'est uniquement sur cette base que le Gouvernement précédent, l'actuel Gouvernement et avec, je dis bien avec, les élus polynésiens que nous avons co-rédigé cet article premier, par des échanges qui ont duré depuis maintenant deux ans.

Ce faisant, l'histoire et la mémoire ne pouvant se construire que de manière apaisée, l'Accord de l'Élysée a décidé qu'il convenait « d'établir un rappel historique juste et partagé des faits de cette période et de présenter toutes les implications de la présence sur le territoire polynésien du CEP entre 1966 et 1996 ».

Ainsi, l'Etat et le Pays œuvrent à la création d'un centre de mémoire, dans le cadre d'un comité de pilotage conjoint. Le Parlement a en parallèle fixé dans l'article 275 de la loi de finances 2019, le principe d'un transfert de l'Etat au Pays de l'emprise foncière nécessaire au projet, à titre gratuit.

Enfin, dans le projet de loi ordinaire dont nous aurons à connaître à la suite de l'examen du projet de loi organique, les Sénateurs ont souhaité inscrire dans le texte la création d'un prélèvement sur recettes pour ce qui concerne le financement de la dotation globale d'autonomie, afin que celle-ci soit totalement sécurisée et ne soit plus soumise aux régulations budgétaires en cours d'année. J'y reviendrai tout à l'heure.

Le second engagement de l'Etat concerne la sécurité des atolls touchés par les essais nucléaires. Là aussi, c'est un engagement dans le temps long.

L'Etat accompagne la Polynésie française dans le traitement des pathologies radio-induites. Il soutient le développement du service d'oncologie du Centre Hospitalier de Papeete par un apport en investissement en matériels de 6 M€ sur trois ans. Le projet de loi organique aborde également la question de la surveillance des atolls, notamment Hao.

Enfin, un troisième engagement concerne l'accompagnement économique de la Polynésie française. C'est l'objet de nombreux outils financiers que d'accompagner les projets locaux, d'en faire émerger d'autres. Ce soutien au développement local, que j'espère d'ailleurs pouvoir

traduire dans un contrat de convergence et de transformation, s'inscrit lui aussi dans la durée.

Mais les projets de loi qui vous sont soumis concernent bien d'autres thématiques. Nous avons en partage une histoire commune, des valeurs, des projets communs. Ils visent à toilettier le statut du territoire afin que la Polynésie française bénéficie d'institutions stables et de politiques publiques efficaces.

Ils visent aussi à apporter des réponses adaptées à des enjeux locaux. En cela, ils sont une belle illustration de la différenciation voulue par le Président de la République et qui, Outre-mer encore plus qu'ailleurs, doit trouver à s'exprimer, tout en respectant la libre administration des collectivités territoriales, en particulier des communes de Polynésie française.

J'en veux pour preuve les dispositions organiques et ordinaires qui, résultant d'un travail de fond engagé depuis près d'un an, pour offrir des réponses concrètes et adaptées aux enjeux fonciers. Le Parlement s'est depuis longtemps saisi de cette question essentielle pour le développement des outre-mer. La loi EROM avait apporté des avancées.

La loi relative à l'indivision successorale outre-mer adoptée en 2018 en avait permis d'autres. Sous l'impulsion des élus, en lien étroit avec la Chancellerie et le ministère des outre-mer, un dispositif particulier, répondant aux difficultés propres à la Polynésie française, a été élaboré. Je veux en particulier saluer l'action de Madame la députée Maïna SAGE sur ces questions foncières, qui touchent la vie quotidienne des Polynésiennes et des Polynésiens.

J'en veux pour preuve également les avancées notables en matière d'intercommunalité rendues possibles par ces deux lois. En adaptant le cadre national aux réalités locales et à une répartition des compétences qui n'est pas identique à celle de la métropole, nous surmontons un blocage juridique qui depuis longtemps rendait particulièrement difficile la constitution d'intercommunalités en Polynésie française.

Cette volonté commune d'adapter le droit aux réalités locales est également illustrée par les dispositions prévues pour le Pays en matière de création de sociétés publiques locales. Il fallait rendre opérant cet outil en Polynésie française et des idées concrètes pour y parvenir ont été élaborées.

Il en va de même pour les autorités administratives indépendantes créées par le Pays. Il nous fallait entendre les attentes locales tout en préservant bien entendu les

garanties d'indépendance indispensables à ces autorités. Je crois que c'est le cas.

Les projets de loi qui vous sont soumis, mesdames et messieurs les députés, procèdent enfin, et c'est loin d'être négligeable, au toilettage de certaines dispositions et procédures institutionnelles pour répondre à des malfaçons ou à des lourdeurs administratives.

Dans la répartition des compétences entre l'Etat et le Pays, certaines frontières étaient implicites. Le projet de loi organique corrige ces silences en explicitant par exemple la compétence de l'Etat dans la gestion de son domaine privé ou celle du Pays dans l'exploitation des terres rares.

Des malfaçons importantes sont également corrigées, notamment concernant les modalités de renouvellement de l'assemblée de la Polynésie française afin d'assurer la stabilité des institutions locales. C'est aussi le cas en matière d'application du droit aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, ou encore concernant la rémunération des enseignants.

Des dispositions améliorent la rédaction du statut en matière de délégation de signature, de protection fonctionnelle, de prise en charge des frais de mission des élus.

En marge du statut, les discussions préparatoires ont également permis d'identifier une difficulté structurelle relative aux dotations du Pays.

La collectivité de Polynésie française est en effet apparue comme la seule collectivité de la République dont la principale dotation, votée en loi de finances, pouvait fluctuer en gestion. C'est pourquoi, j'en parlais en début de mon propos le Gouvernement a décidé de sécuriser et de sanctuariser cette dotation en la faisant sortir du cadre budgétaire.

C'est ainsi que je vous confirme l'engagement du gouvernement que dans le cadre du prochain PLF, la dotation générale d'autonomie (DGA) sera transformée, à l'instar de la DGF, en un prélèvement sur recette d'un montant identique qui deviendra donc intouchable. Comme nous nous y étions engagés, je vous confirme que nous garderons la rédaction issue du sénat qui inscrit dans la loi simple le prélèvement sur recettes.

Mesdames et messieurs les députés vous le voyez, ces textes apportent des réponses à plusieurs dizaines de questions qui posaient des difficultés concrètes.

Ils s'inscrivent plus largement dans une dynamique

entre l'Etat et la Polynésie française qu'il nous faut encourager et amplifier.

Ils démontrent enfin, et c'est une réflexion qu'il nous faudra conduire collectivement pour l'avenir, que les statuts organiques des collectivités de l'article 74 doivent demeurer vivants.

A l'heure où d'autres territoires caressent l'idée d'un statut organique, et je pense que nous devons interroger nos pratiques juridiques.

Les élus polynésiens, les acteurs économiques et les professions du droit considèrent assez unanimement que le droit applicable est d'une telle complexité qu'il n'est plus intelligible. Vous pouvez imaginer ce qu'il en est du particulier ou du chef d'entreprise qui cherche à connaître et faire valoir ses droits.

Les causes de cette complexité sont multiples. Le CGCT

applicable aux communes polynésiennes en est un bel exemple.

Il nous faut porter remède à cette complexité, en faisant preuve d'inventivité. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement lancera dans les semaines à venir une mission sur ce thème. Elle associera bien sûr les acteurs locaux à sa réflexion. Ces conclusions intéresseront au premier chef la Polynésie française, mais elles auront, j'en suis sûr, un intérêt pour l'ensemble des outre-mer.

Je renouvelle enfin nos vœux d'engager les travaux permettant de conclure un plan de convergence et un contrat de convergence et de transformation, dans la lignée de la loi EROM.

Enfin, les préparatifs d'un sommet France-Océanie à Papeete d'ici à la fin de l'année 2019 ont été lancés, traduisant notre souhait de mettre à nouveau la Polynésie à l'honneur. Je vous remercie.

Comité interministériel des Outre-mer : un premier bilan 8 mois après la fin des Assises des Outre-mer

Le Premier ministre, avec Mme Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer, a réuni à Hôtel de Matignon, le 22 février 2019, le Comité interministériel des Outre-mer afin de réaliser un premier point d'étape sur les actions de l'État menées dans ces territoires depuis la clôture des Assises des Outre-mer et la publication du Livre bleu Outre-mer, le 28 juin 2018.



l'action publique en faveur de ces territoires.

Les ministres présents ont pu présenter l'état d'avancement de nombreuses actions emblématiques issues du Livre bleu Outre-mer. 66% des actions et projets prévus dans le Livre bleu sont ainsi réalisés ou engagés.

Ces mesures sont complémentaires de celles menées dans le cadre de plans spécifiques : plan

L'engagement de réunir autour du Premier ministre tous les six mois le Comité interministériel des Outre-mer traduit le caractère prioritaire pour le Gouvernement de

d'urgence pour la Guyane, plan pour l'avenir de Mayotte, reconstruction de Saint-Martin après le passage d'Irma, plan de lutte contre les sargasses, feuille de route sur le chlordécone, etc.

L'objectif du Gouvernement est de faire des Outre-mer des territoires pionniers en termes de développement durable, avec la trajectoire outre-mer 5.0, qui vise à se rapprocher :

- du « zéro déchets », pour des sociétés économes et préservatrices des ressources ;
- du « zéro carbone », en intégrant davantage d'énergies renouvelables dans leur mix énergétique ;
- du « zéro intrants chimiques », pour des populations protégées des substances chimiques dans leur quotidien ;
- du « zéro exclusion », pour des sociétés plus inclusives, luttant contre toutes formes de discrimination et d'inégalité ;
- du « zéro vulnérabilité », pour des territoires résilients face au changement climatique et aux risques naturels qui en découlent.

Cette trajectoire outre-mer 5.0 résume, en 5 objectifs, les principales orientations du Livre bleu.

Le suivi de la mise en œuvre du Livre bleu est assuré par le ministère des Outre-mer, en liaison avec les autres départements ministériels. Un autre CIOM sera réalisé au deuxième semestre 2019, avant un troisième point d'étape qui sera établi par le Président de la République au premier semestre 2020.

20 actions emblématiques pour les Outre-mer

Au cours du Comité interministériel des Outre-mer, les ministres ont pu échanger plus précisément sur l'état d'avancement de 20 actions emblématiques qui s'inscrivent pleinement dans le quotidien des ultramarins et sont facilement identifiables par tous, que ce soit sur des sujets relatifs à la santé, à la sécurité, à l'éducation ou au développement des territoires.

Parmi ces différentes actions :

1. Une éducation pour tous : renforcer la lutte contre le décrochage scolaire
2. Une éducation pour tous : le plurilinguisme dans les apprentissages

Cabinet d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer

Directeur de cabinet

• M. Thomas DEGOS.

Directeur adjoint de cabinet

• M. Mathieu LEFEBVRE.

Chef de cabinet

• M. Fabrice THIBIER

Conseillers

• Mme Gaëlle NERBARD, en charge de la santé, des affaires sociales, de l'emploi et de l'égalité entre les femmes et les hommes

• Mme Raphaëlle SÉGUIN, conseillère en charge du budget, de l'investissement public, des relations avec les collectivités, de la mer, de la pêche et des ports

• Mme Sandra REVIRIEGO, conseillère parlementaire, chargée des relations avec les élus, des associations, de la jeunesse et du sport

• M. Afif LAZRAK, conseiller en charge des affaires régaliennes et de l'action publique

• M. Olympio KYPRIANOU-PERRIMOND, conseiller en charge de la transition écologique, de la biodiversité, du transport, de l'énergie, du logement, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche

• Nicolas SIRE, conseiller chargé de la communication, des relations avec la presse et de la culture

Contact

Annick Girardin : 01 53 69 26 74

Retrouvons-nous sur les réseaux : #outremer

Twitter : @AnnickGirardin - @lesoutremer

Facebook : @annickgirardin.fr - @lesoutremer

3. Déploiement du programme "Action cœur de ville" dans les outre-mer
4. Déploiement du nouveau programme national de renouvellement urbain dans les outre-mer
5. Soutenir et accompagner l'inclusion dans l'emploi des jeunes en outre-mer
6. Élaboration et mise en œuvre des pactes ultramarins d'investissement dans les compétences
7. Développer l'accès au microcrédit professionnel
8. Inclusion bancaire : promouvoir « l'offre spécifique » outre-mer
9. Renforcement des moyens et des effectifs dans le cadre du déploiement de la Police de sécurité du quotidien en outre-mer
10. Réduction du coût du travail : réforme du dispositif d'exonération de charges patronales
11. Renforcer l'offre locale de médecins outre-mer
12. Améliorer le parcours de santé des personnes âgées
13. Protéger les populations face aux substances chimiques
14. Énergie : fin du charbon dans les départements et régions d'outre-mer
15. Infrastructures numériques : déployer le très haut débit fixe et mobile outre-mer
16. Favoriser l'inclusion numérique des populations
17. Développer les plateformes de recherche en outre-mer
18. Pratique sportive : construction et rénovation des équipements sportifs
19. Assurer une meilleure connaissance des pratiques culturelles ultramarines
20. Expérimentation du pass Culture en Guyane

Lancement de la Trajectoire outre-mer 5.0

Paris, le 8 avril 2019
 Depuis le premier étage de la Tour Eiffel,
 Annick Girardin, ministre des Outre-mer a
 officiellement lancé la Trajectoire outre-mer 5.0.



Cinquante ans après... la sécession du BIAFRA vue du Quai d'Orsay.

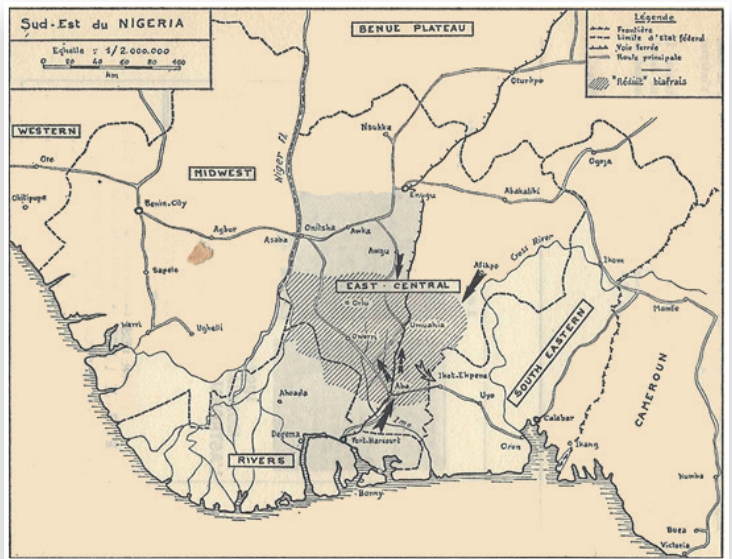
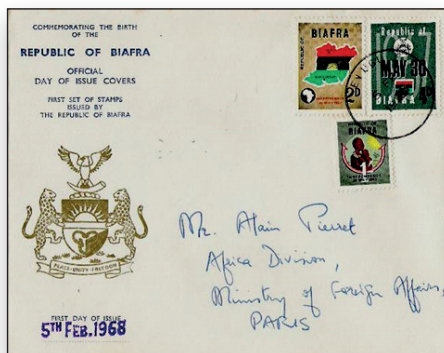
par Raymond Césaire

Cette analyse reprend très largement un article publié sous XXX par Alain Pierret sous le titre « LE BIAFRA, histoire d'une sécession, naissance d'une Nation ? » dans le numéro de mars 1969 de la Revue de la défense nationale. Cet article montrait notamment, dans une longue introduction, comment à travers l'histoire coloniale, l'État unitaire qu'était le Nigeria du temps des Britanniques, devenu indépendant depuis le 1er octobre 1960, était menacé d'éclatement..

Une histoire compliquée et violente.

Dans ce pays qui comptait alors 55.700.000 habitants, l'exercice du pouvoir, tiraillé entre chefs et partis rivaux des trois grandes régions (Azikiwe, Awolowo et Tafewa Balewa) sera, de 1960 à 1965, entaché de fraudes et violences électorales telles que la démocratie ne parvient pas à se consolider. Le Nigeria prend néanmoins en 1963, pour sacrifier à ses luttes intestines, le nom de Fédération.

Devant la déliquescence et la corruption du pouvoir civil, et comme c'est le cas dans un certain nombre de pays voisins, les militaires, aussi divisés ethniquement que les civils, mais bien formés et souvent diplômés des Académies britanniques, se présentent comme une force de recours. Quelques jeunes officiers, en majorité Ibos, décident de renverser le pouvoir civil et passent à l'action le 15 janvier 1966. Malgré le sang versé, (40 morts dont Abubakar Tafawa Balewa, Premier ministre fédéral, Ahmed Bello, sultan de Sokoto et plusieurs hauts fonctionnaires civils et militaires) le coup d'État est bien accueilli au Sud



Carte dressée par Alain Pierret

comme au Nord. Il était en effet difficile de prouver qu'il venait d'une ethnie plus que d'une autre. Mais très vite l'élite orientale du pays comprend l'intérêt que présente cette situation exceptionnelle et sans doute voit-elle là l'occasion d'affirmer enfin sa supériorité sur les nordistes.

Le 24 mai 1966, le Général Aguriy Ironsi, qui a confisqué à son profit le soulèvement de ses pairs, se fait proclamer Chef de l'État. Dès le 29 janvier, des émeutes anti-Ibos éclatent dans les grandes villes du Nord et deux mois plus tard, le 29 juillet, le Général Ironsi est lui-même assassiné par un groupe de jeunes officiers. Ils écartent les plus anciens et placent à leur tête le lieutenant-colonel Yacubu Gowon, un jeune officier chrétien originaire de la région du Plateau, au centre du pays.

Au cours d'une réunion ad hoc le 12 septembre 1966 à Lagos, le lieutenant-colonel Gowon reconnaît que le pouvoir fédéral fonctionne mal mais il exclut aussi bien l'unification complète que l'éclatement. Alors que les exactions contre les responsables de la région Est se poursuivent dans tout le pays, un exode massif des populations se produit, chacun cherchant à regagner sa terre d'origine.

Une tentative de réconciliation au sein des forces armées fut menée, les 3 et 4 janvier 1966, à Aburi, près d'Accra au Ghana, pour tenter de mettre en place un pouvoir militaire collégial et des réformes constitutionnelles pouvant aboutir à un État de type confédéral, mais les hauts fonctionnaires fédéraux comme les conseillers du lieutenant-colonel Gowon rejetèrent cette perspective.

Après l'échec d'Aburi, la fin de 1966 et le début de 1967 furent marqués par la mise en place à l'Est de réformes lui permettant de conserver ses recettes pour l'année budgétaire à venir qui commence en avril. Le gouvernement fédéral répond par des mesures centralisatrices.

Les militaires, qui avaient réhabilité le chef Obafémi Awolowo, leader yoruba, libéré d'une peine de prison de 10 ans à laquelle il avait été condamné en 1962, pour en faire le ministre fédéral des finances, tentèrent une dernière conciliation. Ils mandatèrent celui-ci à Enugu, siège du gouvernement de l'Est, pour éviter la rupture. Ce politicien prudent préféra finalement, en plus de son poste de ministre, prendre la Vice-présidence du gouvernement fédéral qui lui était offerte que de tenter l'aventure.

Le 27 mai, alors que l'Assemblée constituante de l'Est autorise le lieutenant colonel Ojukwu à déclarer l'indépendance, le lieutenant-colonel Gowon et ses conseillers répliquent par un nouveau découpage de la Fédération qui la fait passer de quatre à douze États dont ceux de Calabar et des Rivières, peuplés de minorités ethniques. Il prive ainsi le pays ibo de son accès sur la mer, du delta et de ses richesses pétrolières.

Le 30 mai 1967, le lieutenant-colonel Ojukwu proclame l'indépendance de la « République du Biafra ».

Naissance d'une Nation ?

Dans les limites théoriques de l'ancienne province orientale de 76. 350 kilomètres carrés avec 13. 500.000 habitants dont 8.500.00 Ibos et 3.500.000 appartenant à des ethnies minoritaires, majoritairement chrétiens, et seulement quelques milliers de musulmans venus du



Drapeau du Biafra

© Mysid <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/legalcode.fr>

Nord, la solution d'un système confédéral n'avait rien d'irréaliste. La situation économique de la province autrefois grand producteur et exportateur d'huile de palme mais ayant également de charbon et enfin de pétrole brut était bonne.

Les ressources budgétaires fournies par l'Est représentaient environ 17% du budget fédéral et les Ibos, plus volontiers que les gens du Nord, envoyaient leurs enfants dans les Universités de l'Ouest, notamment à Ibadan ou à l'étranger, principalement en Grande-Bretagne ou aux États-Unis. À la date de la sécession, l'Est comptait 500 médecins, 700 avocats, 600 ingénieurs et 60% des cadres de l'armée fédérale. L'élite nordiste allait, elle aussi mais en moins grand nombre, faire ses études supérieures à Londres et les officiers, appartenant à des cercles très fermés, restaient parmi les meilleurs joueurs de polo du monde.

Les forces militaires nigérianes comprenaient initialement six bataillons répartis en deux brigades d'infanterie, en tout environ 10.000 hommes ; l'aviation était principalement composée de pilotes ibos formés en Allemagne fédérale ; la marine, une frégate, un escorteur, six vedettes côtières et quelques bâtiments de service, était encadrée par des Britanniques.



Le Colonel Odumegwu Ojukwu, Président du Biafra

À l'ouverture du conflit, le lieutenant-colonel Ojukwu avait renforcé ses effectifs avec le retour de ses officiers ibos et, s'il pouvait compter sur quelques milliers d'hommes équipés de matériel léger convenable et même de quelques mortiers, il ne disposait pas d'artillerie. En revanche, il avait pu s'assurer d'une petite

aviation avec une quinzaine d'hélicoptères Alouettes prélevés sur les chantiers pétroliers, deux bimoteurs « empruntés » aux Nigerian Airways et même un Super Constellation provenant par des voies détournées de la Compagnie Air France. Deux B 26 avaient été également acquis en France par des trafiquants internationaux mais équipés pour la photogrammétrie ; ils disparurent rapidement du ciel. L'équipement biafrais apparaissait initialement si hétéroclite qu'il faisait se gausser le lieutenant-colonel Katsina, gouverneur du Nord.

Coup de théâtre, le 9 août 1967, lorsque, après avoir pris le contrôle rapide des villes pétrolières du delta, les unités

biafrais, bénéficiant de nombreuses complicités dans la province du Centre-Ouest et espérant rallier le gouverneur, poussent jusqu'à Ore à 185 kilomètres d'Ibadan. Comme je l'ai signalé dans l'article précédent sur la situation vue de Lagos, les plans d'évacuation des ressortissants ont été mis à jour : avant juillet 1967 on comptait 750 Français dans la région de Lagos et dans le Nord et 540 dans l'Est qu'ils ont quitté lors du déclenchement des hostilités.

Comme je l'ai également écrit précédemment, l'actualité a été balayée, un mois plus tard, par l'explosion d'un avion venant du Biafra au dessus d'un quartier résidentiel de la capitale. Les dix corps récupérés, cinq Blancs et cinq Noirs, ne permirent jamais d'établir si le Fokker Friendship avait explosé en vol à la suite d'un manquement hasardeux, dans l'appareil, de bombes artisanales, ou s'il avait été touché par un tir de la DCA fédérale qui en a revendiqué aussitôt l'exploit.

Cet épisode qui se situait à la veille de la fameuse conférence de presse de septembre au cours de laquelle le général de Gaulle avait déclaré que « seule une solution politique » lui paraissait acceptable, peut-être considéré comme le tournant dans l'aventure biafraise. À partir de là et jusqu'à la fin de l'année 1967, les Occidentaux, encore empêtrés dans leurs rivalités néocoloniales, se sont préoccupés de rechercher des solutions africaines ou internationales, et surtout humanitaires, à la crise. Les Soviétiques et leurs satellites du bloc communiste, conformément à leur doctrine visant à soutenir les grands ensembles, aidaient le gouvernement fédéral en lui fournissant un appui politique officiel et une aide militaire décisive, notamment en matière d'aviation.

Dès l'échec du ralliement de l'Ouest, les forces fédérales reprurent leur pression sur le réduit, Owerri tombe le 15 septembre, Calabar le 19 et Enugu, la capitale, le 4 octobre.

La fin de l'année 1967 et les années 1968 et 69 seront celles des grandes manœuvres diplomatiques et humanitaires. L'OUA restera toujours partagée entre les partisans du maintien à tout prix de l'unité du pays en vertu du principe d'intangibilité des frontières coloniales, et

ceux qui accepteraient d'y déroger par intérêt ou réalisme du moment, à condition de ne pas créer un précédent qui leur serait opposable.

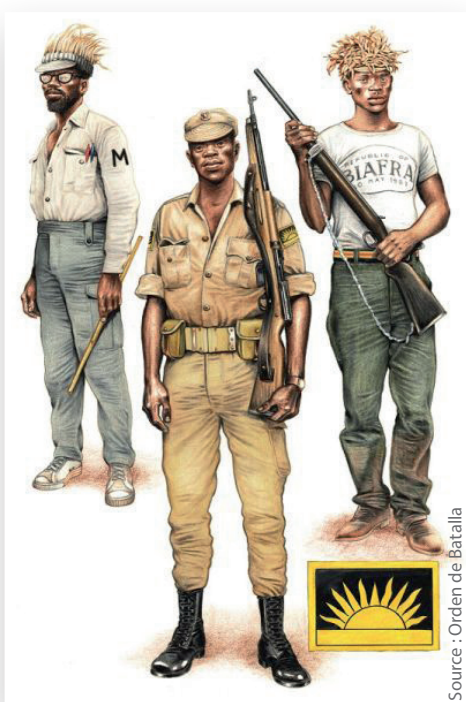
La personnalité et le niveau d'organisation des responsables biafrais, souvent comparés aux Israéliens, impressionne. Une dizaine d'aéroports et des routes converties en pistes d'atterrissage, comme celle d'Uli, qui a fait la réputation de la société française Dumez, existent. Par ailleurs, les cadres ibos ont déjà des contacts privilégiés avec certains de leurs voisins francophones de même qu'avec les pays anglophones de l'Afrique de l'Est.

La conférence des chefs d'États de l'OUA qui se tient à Kinshasa à la mi-septembre 1967 décide de créer, en dépit des réticences fédérales, un groupe de travail de six membres, consultatif pour les uns, de conciliation pour les autres, pour amener les adversaires à se rencontrer. Il comprend, sous la présidence de l'Empereur d'Éthiopie, le Niger d'Hamani Diori, le Libéria de Tubman, le Cameroun d'Ahidjo ainsi que le Ghana et le Congo des généraux Ankrah et Mobutu. Des délégations fédérales et biafrais se réunirent dans différentes capitales et notamment à Niamey en juin 1968 et à Addis Abéba mais sans parvenir à surmonter ni faire baisser les exigences inconciliables des deux parties :

- reconnaissance de l'unité du Nigéria avant tout accord sur un arrêt des combats, pour le gouvernement fédéral
- cessez le feu inconditionnel, des Biafrais

Parallèlement à ces rencontres, les Biafrais alertent la communauté internationale, installant des représentations dans différents pays dont l'Allemagne fédérale et la France. Ils obtiennent des reconnaissances diplomatiques, le 13 avril 1968 celle de Julius Nyerere de Tanzanie qui avait avec les Ibo des affinités religieuses et idéologiques, puis en mai celle du Président Houphouët-Boigny dont on sait qu'il avait toujours voulu endiguer la poussée islamique dans le sud de son pays et tentait d'en convaincre le général de Gaulle avec lequel il avait une relation de confiance privilégiée. Le Gabon, la Zambie et Haïti se joignirent également à ces reconnaissances.

Outre la Voix du Biafra qui déverse une propagande



Les troupes du Biafra au début de la guerre, majoritairement des milices

Source : Orden de Batalla

qui couvre facilement Lagos et les pays voisins, les agences de communication et notamment la Suisse MarkPress prennent en main la communication du Biafra qui émet très tôt timbres et billets donnant à penser que le lieutenant-colonel Ojukwu, à moins que ce ne soit un entourage encore plus déterminé que lui, avait prévu dès le départ d'en arriver à la rupture.

Avec de multiples réunions africaines, de l'OCAM, du Commonwealth et les visites de dirigeants occidentaux, communistes, arabes, chrétiens et musulmans, Lagos et les aéroports du Biafra de même que les pays voisins devinrent le centre d'une activité diplomatique et de trafics parmi les plus intenses au monde.

L'autorité du Colonel Boumediene lors de la Conférence des chefs d'État de l'OUA à Alger en septembre 1968 donna, par 33 voix contre 4 et 2 abstentions, blanc-seing au gouvernement fédéral pour persévérer dans sa voie de l'unité du pays qu'il avait choisie. Les aspects humanitaires de la crise furent à peine mentionnés et même une trêve de Noël proposée par l'Empereur fut refusée par le gouvernement fédéral

Une crise humanitaire intensément médiatisée.

Dès les premières semaines de la lutte armée, le CICR, qui se préoccupe des victimes des combats, envoie au Biafra une équipe médicale d'une centaine de personnes. Il installe une base à Santa Isabel, chef-lieu de Fernando-Po, alors territoire espagnol. La Suisse, par ailleurs fournisseur au gouvernement fédéral de ses fameux canons Oerlikon, mobilise activement son opinion publique, notamment genevoise, en faveur du Biafra. La Migro, chaîne de magasins bien connue, lance une campagne pour recueillir des denrées alimentaires et des fonds. Si le terme de « génocide » est rapidement écarté, celui de « SOS famine » fait aussitôt florès et donne lieu à des images plus épouvantables les unes que les autres et à un marketing, largement dépassés depuis. Un mouvement pour la reconnaissance du Biafra obtiendra à Zurich 3.726 signatures.

De leur côté, les Églises et en premier lieu le Vatican à travers « Caritas Internationalis » organisent en janvier 1968 des vols réguliers transportant chaque nuit, à partir de l'aérodrome portugais de São Tomé, vivres et médicaments. Dans son message de Noël 1967, le pape Paul VI insiste auprès du Général Gowon sur la nécessité d'une paix négociée.

Les Églises protestantes allemandes et scandinaves suivent le mouvement et le Times, également, en publiant

les premières photos choc sur la situation au Biafra.

En France, c'est une émission télévisée qui, dès le 3 mai 1968, attire l'attention sur les souffrances du Biafra. Le 16 juillet, à l'occasion d'envoi de premiers secours sur fonds publics le gouvernement, où Michel Debré a remplacé Maurice Couve de Murville aux Affaires étrangères depuis le 31 mai, déplore les pertes humaines et se dit très préoccupé par la prolongation du conflit invitant les parties à rétablir la paix.



Soldat biafrais

Répondant à une question du sénateur Deguise qui avait été posée en mai sur la situation au Biafra, le nouveau secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Jean de Lipkowski, auprès duquel Alain Pierret, conseiller à la Direction des Affaires africaines et malgaches, avait été désigné pour suivre cette séance, donne le 23 juillet 1968 une vision complète et applaudie sur la position de la France. (http://www.senat.fr/comptes-rendus-seances/5eme/pdf/1968/07/s19680723_0529_0560.pdf)

À l'instigation des pouvoirs publics, une collecte organisée en août par l'ORTF permet de recueillir 13 millions de francs dont l'utilisation est confiée à la Croix-Rouge française et au Comité français pour la campagne contre la faim.

Dans sa communication au Conseil des ministres du 22 janvier 1969, M. Debré précise que l'assistance française revêt trois formes :

- envoi et distribution au Biafra de vivres et médicaments

à partir de Libreville (près de 1.000 tonnes à la fin février),

- mise à la disposition du CICR de deux équipes médicales qui se dévouent dans les formations biafraises et notamment à l'hôpital d'Awo-Amama qui sera bombardé deux fois par l'aviation fédérale,
- mise en place et fonctionnement à Libreville d'un hôpital du Service de santé des armées comprenant 67 personnes sous la direction d'un médecin-colonel, professeur agrégé de pédiatrie. Cette formation est chargée de recevoir et de soigner les enfants évacués du Biafra à l'initiative des œuvres hospitalières de l'Ordre de Malte : 1.700 enfants ont été ainsi recueillis au Gabon tandis que la Côte d'Ivoire devait en recevoir un millier.

Les pays scandinaves et plus encore l'Allemagne fédérale, avec 62 millions de francs, les États-Unis, avec 130, seront les contributeurs publics les plus importants auxquels s'ajouteront des dons de matériels et de moyens aux organisations humanitaires chrétiennes. Ces gouvernements et organisations livraient tous leurs secours et équipements directement au Biafra, tandis que le FISE-UNICEF, organisation du système des Nations Unies, était tenu de faire passer son assistance par le gouvernement fédéral.

Le dénouement rapide fit oublier un niveau de pertes qui n'a jamais véritablement été estimé. Il varie, selon les analyses qui ont toujours été et restent très controversées entre 100.000 et 150.000 civils victimes, y compris avec les massacres initiaux qui ont provoqué la panique des Igbos. L'utilisation médiatique faite par le camp occidental et par les Croix- Rouge, les Fondations, les Églises et leurs œuvres caritatives ont donné lieu, la première fois, à un travail de terrain et de coordination qui fut à l'origine de la création en 1971 par Rony Brauman de « Médecins sans frontières », première des ONG médicales. Celles-ci ont depuis relayé les États et même aujourd'hui s'y substituent dans beaucoup d'activités de toute nature.

Face à une guerre qui, même freinée par la saison des pluies, n'en finissait pas de durer, on se rendit compte progressivement que ce conflit s'inscrivait dans un enjeu international plus vaste des rapports Est-Ouest et de la Guerre froide marqués par la prise de pouvoir de Fidel Castro à La Havane en 1958, la Crise des fusées en 1963, la Guerre des Six Jours en 1967, le Printemps de Prague en 1968 et l'élection de Richard Nixon aux États-Unis.

Pour la France, la « chienlit » et les accords de Grenelle de mai 1968, la dissolution et les élections de juin qui renforcent la majorité gaulliste, n'ont pas modifié la ligne politique suivie à l'égard du Biafra. Ces événements ont même

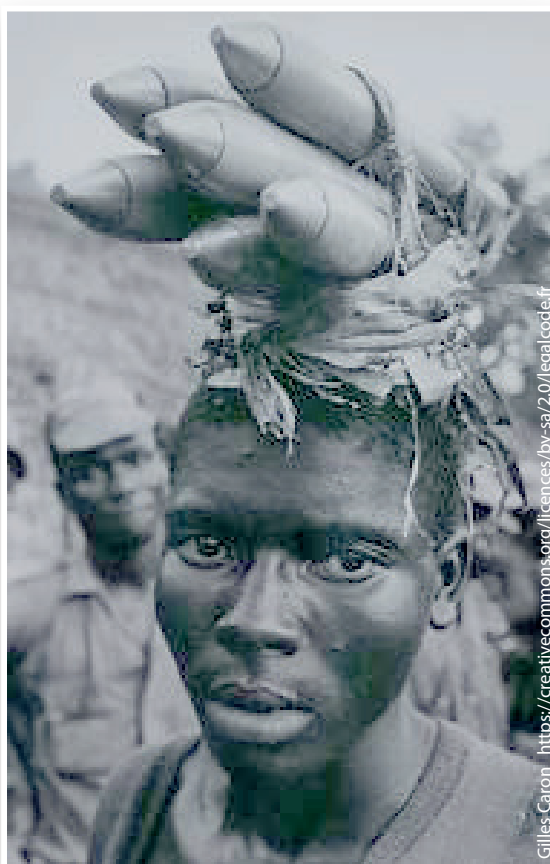
donné davantage de liberté dans leurs initiatives aux services et officines qui la mettaient en œuvre. En revanche, la position internationale de la France s'en est trouvée affaiblie. La démission du Général de Gaulle en avril 1969, l'intérim d'Alain Poher et l'élection du Président Georges Pompidou qui prend ses fonctions le 19 juin 1969 vont ouvrir une nouvelle page de notre histoire.

L'implication des services spéciaux de la France.

L'implication du Général de Gaulle et de son homme-lige Jacques Foccart dans la politique africaine ont donné lieu à de multiples travaux de journalistes chroniqueurs et universitaires. Ils ont toujours nourri la France-Afrique et continuent à alimenter les divergences politiques françaises. Le fait que les archives du cinquantenaire de la guerre du Biafra aient été récemment ou-

vertes permet de porter un jugement plus équilibré sur la géopolitique de cette période. En revanche, l'activité des services spéciaux qui a fait davantage l'objet de notes, de comptes rendus d'entretiens et de mises en cause politiques, éparpillés dans les archives personnelles des dirigeants de l'époque, appelle un travail de fond qui reste à faire.

On s'aperçoit, avec le recul du temps, que l'implication qui nous est prêtée n'a jamais été massive comme celle des pays communistes, ni de nature à faire pencher la balance en faveur du Biafra, camp que l'on nous a fait le



Soldat ibo pendant la guerre civile du Biafra

Gilles Caron <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/legalcode.fr>

reproche, selon les partis pris, de trop ou insuffisamment soutenir.

Les quelques actions de commando menées initialement jusqu'à Oré puis, pour tenter de reprendre quelques villes, ont été le fait de soldats perdus ou d'aventuriers comme le baron suédois Von Rosen avec cinq petits avions Saab destinés à impressionner par leur virtuosité davantage qu'ils ne constituaient un danger.



Pièce biafraise de 2 et demi shillings

La représentation du Biafra à Paris ouverte sous le nom de Historical Research Center, dirigée par un diplomate ibo d'excellente qualité, G.I. Kenneth Dilke, et située 33 rue Galilée dans le 16ème,

relayait dans un bulletin en français le point de vue de sa délégation, notamment auprès des Assemblées parlementaires et des ambassades, le gouvernement fédéral gardant lui-même sa représentation mais sans ambassadeur. On a prêté à cette représentation de multiples activités guerrières et notamment celle du recrutement de mercenaires alors que ceux-ci suivaient certainement d'autres filières. En revanche la coordination de certaines actions et campagnes humanitaires est davantage vérifiable.

Davantage qu'Abidjan, échelon de recueil d'Ojukwu, Cotonou et Libreville paraissent avoir été les aéroports d'expédition des armes et munitions légères destinées au Biafra. Après le décès de Léon Mba en novembre 1967, l'ambassadeur Maurice Delauney, sorti du sérail politique de la France d'outre-mer, sera resté sept ans à son poste pour mettre en selle Omar Bongo. Il aura été, avec ses services, civils, militaires, spéciaux et humanitaires, la cheville ouvrière de l'action de la France dans la crise du Biafra.

Cinquante ans après.

Moins évidemment que la guerre d'Algérie, la tentative de



Billet de banque d'une livre biafraise

sécession du Biafra aura marqué notre histoire dans la mesure où elle s'est située en 1968/69 à des dates charnières du fonctionnement des institutions de notre Vème République.

Pour le Nigeria, pays fascinant de richesse et de diversité, la fuite en avant a continué. Il constitue aujourd'hui avec ses 36 États (auquel s'ajoute le territoire fédéral d'Abuja, la nouvelle capitale depuis 1976) et ses presque 200 millions d'habitants, le poids lourd de l'Afrique. La réélection, le 23 février 2019, du Président Muhammadu Buhari « Monsieur propre », homme réputé à poigne, qui avait déjà dirigé le pays de 1983 à 1985 au temps des militaires et représentants aux assemblées locales, par plus de 70

millions d'électeurs, prouvent la vitalité de ce pays en dépit des menées de Boko Haram. La présence à ses côtés d'un vice-président technocrate chrétien du sud, Yemi Osinbajo, qui avait assuré avec succès l'intérim de « Baba » (le Vieux) lors de sa longue hospitalisation à Londres durant son premier mandat, constitue un gage d'espoir pour ce pays aux défis à la mesure de son remarquable potentiel.

Que l'un des premiers déplacements du Président Macron en Afrique ait été, le 3 juillet 2018, pour le Nigeria qu'il avait connu vingt ans avant comme jeune énarque en stage, et qu'il ait invité Jean-Marc Simon, son ancien ambassadeur, à l'accompagner, illustre bien la relation d'amitié, RFI disait affective, assez exceptionnelle que nous avons toujours gardée avec ce pays.

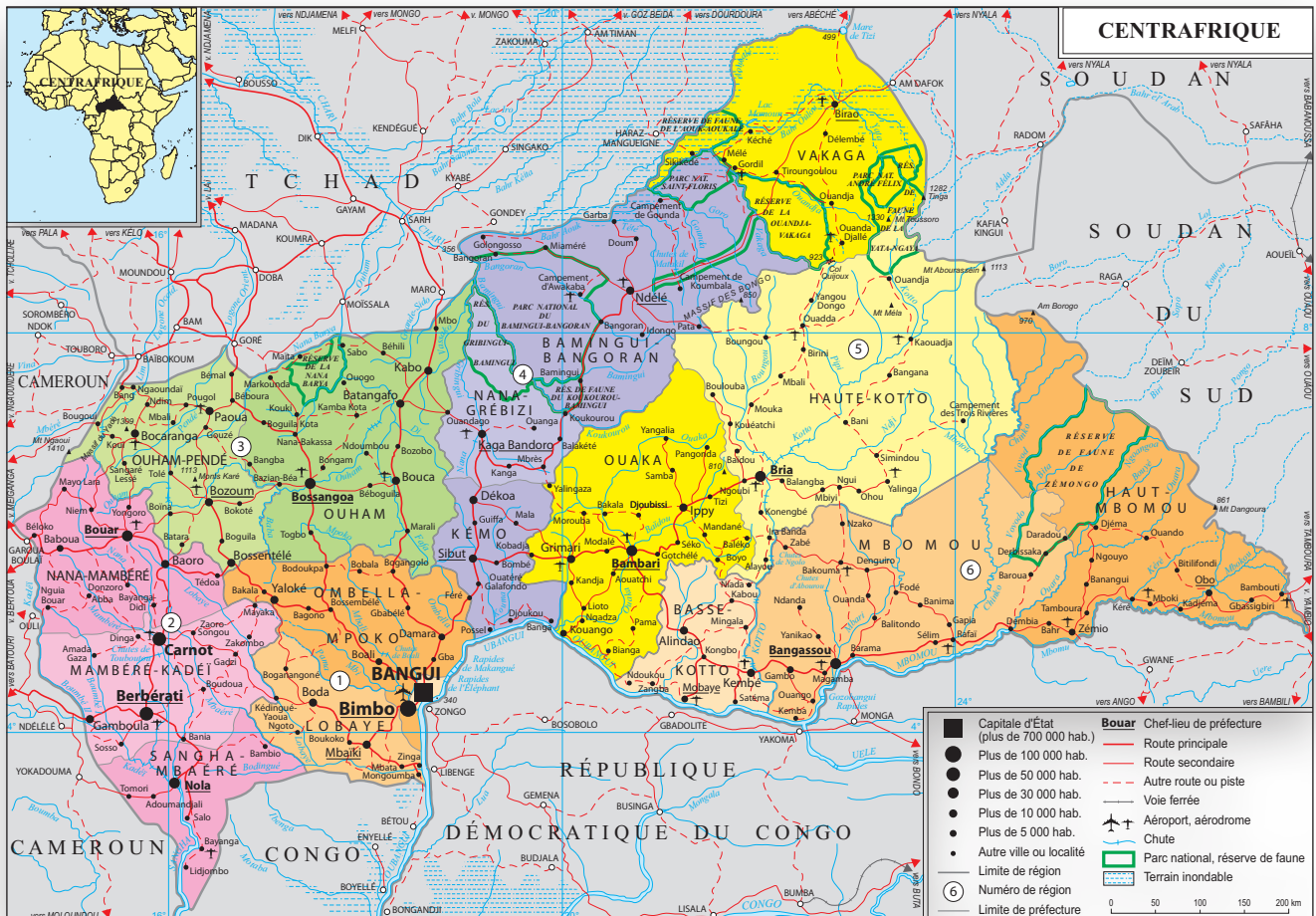


Source : Dr Lyle Comrad CDC

Enfant biafraise souffrant du kwashiorkor

Les acteurs de la Paix dans la crise centrafricaine: quels résultats ?

par Jean-Pierre Vidon



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction des Archives (pôle géographique) © Septembre 2016

Depuis décembre 2012, la République Centrafricaine connaît la crise la plus destructrice de son histoire. Elle a pourtant vécu des moments difficiles depuis l'indépendance. Avant la crise actuelle, on comptait déjà une dizaine d'opérations de maintien de la paix. Dernière en date, la MICOPAX, Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, avait été mise en place par la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, la CEEAC, à la suite de l'accord de paix global de Libreville, signé en juin 2008 entre le gouvernement et les mouvements rebelles nés au lendemain de l'élection du Président François Bozizé en 2005. Facteur de stabilité, la MICOPAX a été un témoignage d'appropriation par l'Afrique des dispositifs

de gestion des conflits mais s'est heurtée à l'ampleur des défis.

Parmi ces défis, un DDR (Désarmement, Démobilisation et Réintégration) supposé engagé depuis le début 2009, en partie abouti avec les rebelles de l'APRD, à l'Ouest, des cultivateurs qui ont su retrouver le travail de la terre. Un DDR en mode d'échec avec les rebelles du Nord, UFDR et CPJP, qui se sont, en revanche, affrontés violemment pour le contrôle des zones diamantifères. Et le tout, avec en arrière-plan des détournements de fonds au sein du Comité de pilotage du DDR joints à l'évaporation de crédits publics prévus pour ce même DDR. Ainsi, va s'accroître

Le mécontentement de quelques milliers d'anciens combattants, déçus d'un régime qu'ils avaient contribué à mettre en place avec le coup d'Etat du Général Bozizé en 2003.

Le 8 octobre 2011, les ennemis jurés que sont l'UFDR et la CPJP, signent un cessez-le-feu, point de départ de relations apaisées. Ce rapprochement pourrait bien être annonciateur de possibles alliances entre factions rebelles pour peser sur l'avenir du pays.

Autre fait révélateur, le 29 mai 2011, dans le quartier du PK 5 à Bangui, la découverte des corps de deux enfants, dans la voiture d'un commerçant musulman, induit des accusations de crime rituel, et des violences meurtrières contre la communauté musulmane dont une fraction de l'opinion a tendance à contester l'appartenance à la nation centrafricaine.

Les craintes vont se concrétiser. La « Séléka », conglomérat de groupes politico-militaires anciens mais aussi nouveaux, voit le jour et lance une offensive le 10 décembre 2012, à partir du Nord-Est, prenant, sans grande résistance, une dizaine de villes dont Ndélé, Bria, Bangbali et Kaga Bandoro. Deux semaines plus tard, elle contrôle la moitié du pays et prend Sibut à 160 km au nord de la capitale. Les Forces armées centrafricaines, les FACA, et les éléments de la MICOPAX se replient à Damarra à 75 km de Bangui, ligne rouge posée aux rebelles.

Les acteurs de la Paix se mobilisent. Le Tchad, en présidence de la CEEAC, convoque un sommet. Il décidera, le 21 décembre, de renforcer la MICOPAX. Recevant le Président de l'Union Africaine, Boni Yayi, le 30 décembre, François Bozizé se dit prêt à un gouvernement d'union nationale ; il s'engage à ne pas briguer un nouveau mandat en 2016.

La CEEAC, avec le soutien du Conseil de sécurité, parvient à la signature, le 11 janvier 2013, à Libreville, d'un accord de sortie de crise entre les autorités centrafricaines,



Eléments de la Séléka



François Bozizé, Président de la République, au lendemain de l'accord de Libreville

les rebelles et l'opposition démocratique. A cette dernière échoit le poste de Premier ministre, confié à Me Nicolas Tiangaye. Le président de la Séléka, Michel Djotodia, devient Vice-premier ministre, tandis que la majorité présidentielle conserve les principaux portefeuilles régaliens. Si le Président Bozizé confirme ses promesses initiales, il n'entend pas régner sans gouverner ce qui augure mal des suites d'un compromis inespéré. Il introduit les siens dans les ministères qui lui échappent et conserve une emprise sur certains moyens militaires.

Il faudrait, pour que cette transition de 12 mois réussisse, que le DDR soit enfin mis en œuvre; les partenaires étudient, en conséquence, une prolongation de la MICOPAX.

Concomitamment, un nouvel acteur, l'Afrique du Sud, dépêche à Bangui, début janvier 2013, plus de 200 hommes. Cette présence aux contours imprécis n'est pas sans susciter des interrogations sur ses objectifs.

Le 17 mars, la Séléka lance un ultimatum au Président, portant notamment sur le DDR. N'obtenant pas satisfaction, elle pénètre à Bangui au soir du 23 mars. Les éléments sud-africains, en tentant de les arrêter, perdent 14 hommes; le retrait de Pretoria s'ensuit. Au matin du 24, les rebelles prennent le Palais de la Renaissance tandis que François Bozizé quitte les lieux en hélicoptère. La ville est soumise à un pillage dont les éléments de la Séléka ne sont pas les seuls auteurs.

Le 25, Michel Djotodia s'autoproclame président de la République et nomme un nouveau gouvernement sans changer de Premier ministre ; la Séléka domine, l'opposition démocratique se maintient, l'ancienne majorité présidentielle disparaît quasiment. La constitution est suspendue et l'Assemblée remplacée par un Conseil national de transition qui « élit » Djotodia « chef de l'Etat de la transition ». L'Union Africaine suspend la RCA. Les chefs d'Etat de la CEEAC se réunissent à Ndjamena, les 3 et 6 avril, et

prennent acte du coup d'Etat. Le pragmatisme s'impose ; les accords de Libreville continueront de demeurer le fil conducteur de la transition. Un Groupe international de suivi associant les partenaires est formé.

La situation impose de renforcer encore la MICOPAX dont l'effectif atteindra 2700 hommes. Elle joue un rôle significatif dans la bataille de Bossangoa qui, en septembre 2013, oppose la Séléka à des groupes d'auto-défense chrétiens, les anti-balakas. Avec ce nouvel acteur, le conflit gagne encore en violence.

En juin, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait décidé de la création de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique, la MISCA, destinée à se substituer à la MICOPAX. Au sein d'un effectif ambitionné de 6000 hommes, figurent ceux de la CEEAC ; la sous-région conserve son influence. Le général congolais Mokoko prend les commandes de la Force.

Le 5 décembre, alors que la situation sécuritaire à Bangui s'est considérablement détériorée, avec 150 à 200 morts, plusieurs jours consécutifs, une résolution du Conseil de sécurité, proposée par la France, donne man-



Michel Djotodia, chef de l'Etat de la Transition au jour de sa prestation de serment

ex-Séléka, ce mouvement étant supposé dissous depuis septembre 2013, un Antibalaka et, pour le reste, des technocrates.

A Bangui, la situation sécuritaire s'améliore mais demeure fragile en province ; les éléments de l'ex-Séléka se replient vers le Nord, les revendications visant à une partition du pays animent leurs chefs. Le 28 janvier, le Conseil de sécurité autorise l'EUFOR RCA, opération européenne qui assurera des missions de sécurisation dans la capitale, en lien avec la MISCA et Sangaris ; lancée début avril 2014, avec la France pour nation-cadre, et un contingent de 700 hommes, elle prendra fin le 15 mars 2015, la situation s'étant apaisée dans le quartier à dominante musulmane du PK5.

Le 10 avril 2014, le Conseil de sécurité décide la création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Avec un effectif militaire et de police de 12.000 personnels, la MINUSCA prendra le relais de la MISCA au 15 septembre 2014.

Entre temps, le Forum de Brazzaville, à l'initiative du Médiateur international dans la crise centrafricaine, Denis Sassou Nguesso, réunit, le 21 juillet, les parties prenantes centrafricaines ; malgré de fortes tensions, elles signent un accord de cessation des hostilités et s'engagent à renoncer à tout projet de partition de la RCA. Les espoirs sont de courte durée, la participation de l'ex-Séléka à l'accord étant rapidement suspendue.

Dans ce contexte incertain, un nouvel acteur apparaît, le Président kenyan. Avec l'appui du Médiateur congolais, Nairobi accueille, fin 2014, des pourparlers entre l'ex-



Blindé Panhard AML tchadien de la MICOPAX

dat à la MISCA de se déployer pour 12 mois et autorise les forces françaises en RCA, sous le nom d'opération Sangaris, 1200 hommes, à la soutenir. La transformation future de la MISCA en opération de la Paix des Nations Unies est envisagée en dépit de certaines réticences africaines.

Séléka et les Antibalaka qui aboutissent à un accord signé par les négociateurs, fin janvier 2015. Les autorités centrafricaines et les autres partenaires internationaux, qui n'ont pas été associés à cette initiative, la rejettent. Tandis que le président Sassou Nguesso prend ses distances, une déclaration de reconnaître l'accord de Brazzaville, supposée être signée par Bozizé et Djotodia, ne le sera qu'à un niveau modeste devant Uhuru Kenyatta, le 8 avril 2015.

A Bangui, la mission EUFOR-RCA, achevée le 15 mars 2015, est relayée par une mission militaire de conseil au profit des F.A.C.A, l'EUMAM-RCA ; 65 personnels venus de 11 pays y participent dont un tiers de Français.

Le 4 mai 2015 s'ouvre, avec 600 participants, le Forum national de Bangui. Neuf groupes armés signent un accord de désarmement, démobilisation et réinsertion. Par ailleurs, sont proposés le report des élections et le maintien, jusqu'à cette échéance, des autorités de la transition, ce qui déclenche des manifestations.



Char de l'Opération Sangaris

Justice et réconciliation en lien avec la lutte contre l'impunité sont demandées. Le Forum n'a toutefois pas été inclusif, Djotodia et Bozizé en ayant été exclus d'où l'absence de leurs partisans. L'année 2015 s'achèvera par l'adoption de la nouvelle constitution et le premier tour de l'élection présidentielle.

L'ancien Premier ministre de Bozizé, Faustin-Archange Touadéra remporte la victoire, le 14 février 2016, l'ancien ministre Karim Meckassoua, la présidence de l'Assemblée, le 6 mai. Pour mémoire, celui-ci vient d'être destitué, le 26 octobre, et remplacé par un autre musulman, lui aussi ancien ministre de Bozizé, Laurent Ngon-Baba.

Le 16 juillet 2016, l'EUTM RCA, mission de formation des FACA, prend la suite de l'EUMAM RCA pour une durée de deux ans. Le 31 octobre, l'Opération Sangaris s'achève,



Milices anti-balaka

suscitant des inquiétudes de la part des autorités centrafricaines alors que la violence reprend en province. Cette situation perdure en 2017 sur fond de rivalités entre les factions de l'ex-Séléka et d'alliance contre nature entre éléments de cette dernière et Anti-balaka. Une seule attaque, en mai, fait 115 morts à Bangassou.

L'inquiétude sur l'avenir prévaut à tous les niveaux, la population centrafricaine, vulnérable après 5 ans de violence, est perméable aux influences de toutes sortes, les acteurs de la Paix sont guettés par le découragement mais n'en recherchent pas moins de nouvelles pistes.

L'Union africaine reprend alors le flambeau. Elle signera à Libreville, le 17 juillet 2017, une « feuille de route pour la paix et la réconciliation en Centrafrique » avec l'Angola, le Gabon, le Congo, la RCA et le Tchad ainsi que la CEEAC et la Conférence des Grands Lacs. Tous en contrôleront l'exécu-



Catherine SAMBA PANZA, chef de l'Etat de la Transition au Camp Mpoko, le 13 septembre 2014, pour un hommage aux troupes de la MISCA

tion. Engagé par les Présidents Deby et Touadéra, le projet a la ferme soutien des Nations Unies. Les partenaires de la RCA, dont la France, apportent leur appui.

Les parties prenantes au dialogue sont la RCA et les groupes armés affiliés au processus DDRR (désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement).

La feuille de route rappelle que « l'impunité n'a jamais constitué une solution durable aux crises récurrentes en RCA ». Depuis lors, sa mise en œuvre, jugée lente, a donné lieu à deux tournées du panel des facilitateurs pour rencontrer les groupes armés. Ils ont été réunis à Bouar, le 27 août 2018, pour examiner et valider un document recensant leurs revendications, remis, par la suite, au Président Touadéra.

Ce même 27 août, une médiation parallèle était lancée à Khartoum par la Russie et le Soudan ; les chefs de cinq des principaux groupes armés, ex-Séléka et Antibalaka, y ont



Les chefs religieux centrafricains, dans leur plaidoyer pour la paix à Washington en mars 2014

cement auprès de celui-ci d'un conseiller sécurité et signature, en août dernier, d'un accord de coopération militaire.

Ce tableau des acteurs de la Paix ne saurait se limiter aux Etats et organisations. Il serait injuste de ne pas faire mention de la médiation de trois personnalités religieuses, l'archevêque de Bangui Dieudonné Nzapalaïnga, créé cardinal en 2016, l'imam Oumar Kobine et le pasteur Nicolas Guere-

koyamé-Gbangou. De concert, agissant aussi à l'international, ils ont inlassablement plaidé pour la coexistence pacifique entre les religions, mis en place des actions pour venir en aide aux victimes et fait preuve d'un courage qui aurait pu leur coûter la vie.

La communauté de Sant'Egidio, déjà engagée avec les autorités en novembre 2013, pour ramener la paix, a animé une médiation entre le gouvernement et quatorze groupes armés qui a abouti à la signature à Rome, le 19 juin 2017, d'un accord politique pour la paix en RCA. Le lendemain, les villes de Bria, Alindao et Bangassou sont attaquées par des groupes d'autodéfense, faisant plusieurs dizaines de morts. Le cessez-le-feu vole en éclats.

Mentionnons, enfin, les médiations communautaires portées par les acteurs de terrain, des structures locales de dialogue qui ont multiplié les initiatives de rencontres afin de rapprocher chrétiens et musulmans.



Patrouille à pied de l'Unité de Police de la Minusca à Bangui

signé une déclaration d'entente et décidé de créer le Rassemblement Centrafricain, cadre commun pour une paix durable, affirmé comme « hautement rattaché à l'initiative de l'UA ». Cette médiation témoigne de la ré-implication de la Russie, depuis le début 2018, en Centrafrique : déploiement de cinq officiers et de 170 instructeurs civils pour la formation des FACA, don de fusils d'assaut ayant fait l'objet d'une dérogation à l'embargo des Nations Unies alors que la Russie avait refusé semblable procédure pour la remise par la France d'armes saisies dans l'Océan Indien, présence de militaires pour assurer la protection du Président, pla-

L'exercice le plus délicat est maintenant de s'interroger sur les résultats de la quinzaine d'opérations engagées par les acteurs internationaux pour ramener la paix en RCA. Une vue sombre de la situation pourrait être de dire, absence de résultats, puisque le but poursuivi n'est toujours pas atteint. La réalité est plus nuancée.

Indéniablement efficace a été l'intervention de la CEEAC pour parvenir à l'accord de Libreville de 2013. Ultime chance donnée au Président Bozizé, celui-ci ne l'a pas saisie. Au même titre que la MICOPAX dans les derniers mois de son action, la MISCA devra faire face à une

situation qui dépasse sa capacité opérationnelle. Pourtant, elle contribuera notamment à sécuriser l'axe routier essentiel Bangui-Beloko, à la frontière du Cameroun. L'arrivée de l'EUFOR RCA vient la soulager et permet un meilleur contrôle de la capitale.



Le Président Faustin-Archange Touadéra reçu par le Président de la République le 25 septembre 2017

L'Opération Sangaris fait d'abord face à l'urgence en sauvant des centaines de vies humaines à Bangui puis en province.

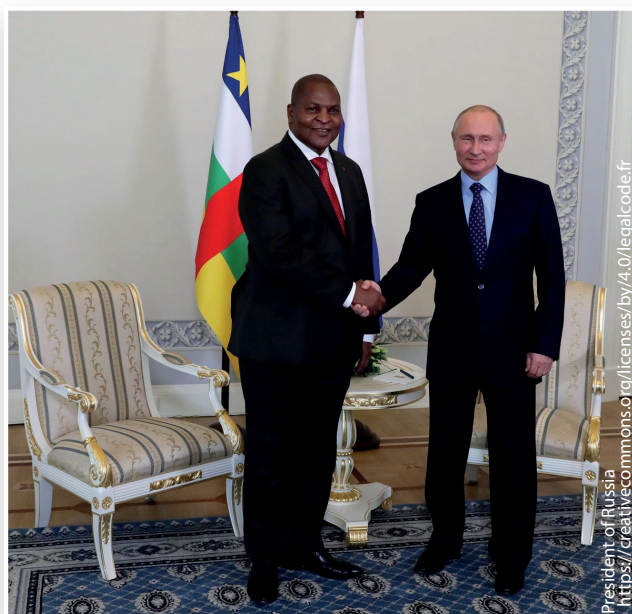
Elle évite une crise humanitaire en intervenant, elle aussi, pour rétablir le lien routier avec le Cameroun, et porte ensuite ses efforts sur le triangle Dekoa-Sibut-Bambari, zone centrale du pays affectée par de nombreuses tensions entre factions, communautés ou ethnies. Portée à 2000 soldats, pendant près d'un an, elle appuie successivement la MISCA et la MINUSCA et accompagnera, jusqu'à la fin, le processus électoral, avant son retrait.

Les missions européennes en matière de conseil et de formation ont donné des résultats significatifs, notamment la mise en place d'un premier bataillon d'infanterie. La MINUSCA a contribué au succès du Forum de réconciliation de Bangui et aux étapes cruciales des élections présidentielle et législatives. En dépit des difficultés liées à la génération des forces, elle fait barrage aux atrocités et veille à la légitimité et à l'intégrité territoriale de l'Etat.

Pour autant, le Secrétaire Général des Nations Unies estime, le 15 octobre, « qu'un retour à la crise est loin d'être écarté ». Il note que « les groupes armés ont durci leur position dans un contexte d'attentes déçues quant au partage du pouvoir et de rivalités pour le contrôle du territoire et l'accès aux ressources naturelles ». Dans ce contexte, António Guterres affirme que « l'ensemble des parties prenantes considèrent l'Initiative africaine comme le cadre principal du processus de paix en République centrafricaine ».

De manière plus déterminée encore, et alors qu'il est question d'une suite, mi-novembre, à Khartoum, de la médiation russo-soudanaise, Jean-Yves Le Drian réitère à Bangui, les 1er et 2 novembre, qu'« il n'y a aucune alternative à l'initiative de Paix africaine ».

Ainsi, après tous les efforts engagés, c'est la voie d'une appropriation par le continent qui réapparaît au premier plan. Et cette logique appelle une autre appropriation, centrafricaine celle-là. C'est sans doute à ce prix que pourrait, enfin, se concrétiser l'espoir d'une paix durable.



Faustin-Archange Touadéra, Président de la République, reçu à Saint-Petersbourg par le Président Vladimir Poutine, le 23 mai 2018

Publié avec l'autorisation de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer devant laquelle cette communication a été effectuée le 9 novembre 2018 dans le cadre de la séance exceptionnelle sur le thème « La culture pour la Paix ; l'Outre-Mer et le dialogue des cultures en écho au Forum de novembre sur la Paix à Paris souhaité par le Président de la République.

Depuis lors, c'est dans le cadre de l'Initiative africaine que le Gouvernement et les 14 Groupes armés se sont réunis à Khartoum le 24 janvier 2019. Le 2 février ils parvenaient à un « accord politique pour la paix et la réconciliation » signé le 6 à Bangui et prévoyant la formation d'un gouvernement inclusif, la dissolution des groupes armés, la mise en œuvre du DDR, et la décentralisation ; le rejet de l'impunité est également acté dans son principe. Formé le 3 mars, le nouveau gouvernement n'est pas jugé suffisamment inclusif par les groupes armés qui s'en écartent. Le 20 mars, les parties réunies par l'Union Africaine à Addis Abeba parviennent s'entendre sur la composition d'une nouvelle équipe gouvernementale et sauvent l'accord de paix.

De la Coopération militaire au Partenariat militaire opérationnel

par le Général de corps d'armée (cr) Pierre Lang

L'armée de Terre a toujours fait de la coopération militaire, mais le Partenariat Militaire Opérationnel, le PMO, terme aujourd'hui consacré, marque une évolution non seulement sémantique mais opérationnelle. Elle souligne que nous sommes résolument dans une logique de « frères d'armes » et non plus de « grand frère » avec nos partenaires.

Le mot partenariat souligne également l'échange qui se produit dans toute action de PMO. La transmission se fait dans les deux sens : on apporte un savoir-faire, technique ou tactique et, en retour, on reçoit de nos partenaires une partie de la connaissance du milieu humain, géographique, etc. Aujourd'hui, nos partenaires font preuve d'un réel engouement pour travailler avec nous, ils expriment un vrai besoin « de France ». Cette demande nous honore car elle est le reflet de l'aura de nos armées, qui ont su capitaliser des décennies d'engagements opérationnels sur des théâtres géographiques très variés et au contact de cultures fort différentes.

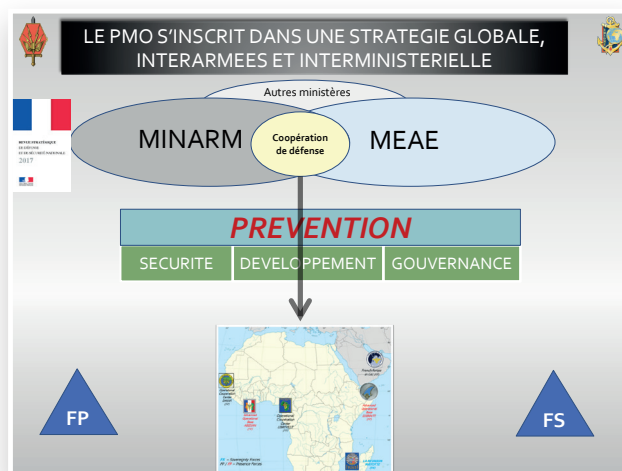
Pour l'Armée de Terre française, le PMO s'inscrit dans une stratégie globale, interarmées et interministérielle.

Si tous les ministères mènent des actions de coopération, la coopération de défense se partage entre le ministère des armées (MINARM) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Elle vise en particulier à prévenir les crises en agissant sur le volet sécuritaire du triptyque « sécurité / développement / gouvernance ».

La contribution du PMO à la prévention est mise en exergue dans la revue stratégique de défense et de sécurité nationale. Pour cela, notre pays dispose d'un dispositif de forces à l'étranger et Outre-mer qui est le fer de lance de cette coopération de défense.

La coopération de défense est articulée selon deux chaînes distinctes mais complémentaires :

- Dépendant du Ministère des Armées, la coopération



opérationnelle est mise en œuvre sous la responsabilité de l'Etat-Major des Armées (EMA). Elle consiste, sous la forme de détachements adaptés à la mission reçue, à transmettre au partenaire les savoir-faire dont il a besoin. Ces détachements peuvent être déployés à partir de France, de nos forces pré-positionnées ou de nos forces en opérations. Ils s'engagent le plus souvent sur des durées courtes (1 à 4 semaines). Ce sont en général les commandants interarmées régionaux (COMSUP, COMIA) qui assurent la coordination avec les actions de PMO et le commandement des unités qui les conduisent.

- Dépendant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la coopération structurelle est mise en œuvre sous la responsabilité de la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) de ce ministère. Elle déploie des missions d'expertises puis des missions de formation ou de conseil, généralement sur de courtes périodes. Elle s'appuie également sur un réseau de coopérants, insérés au sein de l'armée du pays partenaire pour une longue durée (2 à 4 ans). Le personnel réalisant ces missions est issu des armées et services et placé en position détachée.

A noter que la DCSD emploie également du personnel

du Ministère de l'Intérieur (MININT) pour mener à bien la coopération de sécurité.

Dans les pays où la coopération est active, ces deux chaînes agissent dans des champs de responsabilités différents mais avec une réelle complémentarité et une parfaite synergie. Elles sont coordonnées par l'attaché de défense (AD), placé sous l'égide de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du Ministère des Armées. Cet officier est garant de la cohérence de la coopération militaire avec le pays hôte.



Voici comment se répartissent les rôles entre la coopération structurelle, la coopération opérationnelle et les opérations :

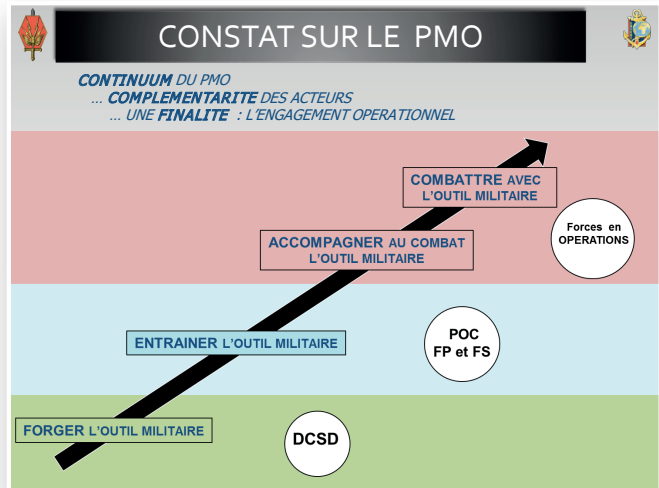
La coopération structurelle est chargée de forger l'outil militaire. La coopération opérationnelle prend en compte l'entraînement de cet outil militaire.

Pour finir, on passe dans le champ des opérations avec l'accompagnement au combat puis le « combattre ensemble », qui nécessite une totale interopérabilité.

Aujourd'hui, la répartition des activités est beaucoup moins rigoureuse... coopération structurelle et opérationnelle travaillent conjointement pour le succès des opérations et empiètent mutuellement dans leurs champs habituels d'action.

Il faut également garder à l'esprit que la coopération militaire, et donc le PMO, s'inscrit dans un environnement concurrentiel, avec l'arrivée de nouveaux acteurs dans le champ de la coopération de défense : l'US Army avec la création de brigades dédiées aux actions de partenariat (les « security force assistance brigade »), des unités également dédiées du côté de l'armée britannique (specialized infantry group), de détachements d'instruction russes en

RCA, etc. Ceci conduit les armées françaises, et singulièrement l'Armée de Terre, à rester humbles en matière de PMO, et à demeurer à la hauteur des enjeux en étant de vrais « professionnels » du PMO.



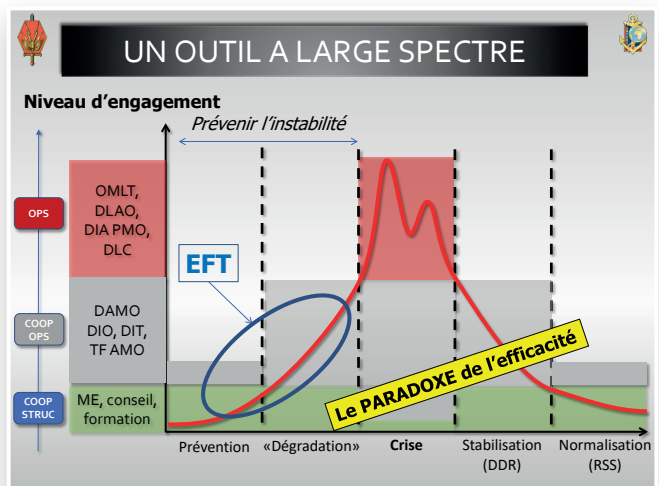
POC = Pôle Opérationnel de Coopération (Sénégal, Gabon, Côte d'Ivoire, E.A.U.)

FP = Force de Présence (exemples Djibouti, E.A.U., Gabon, etc.)

FS = Force de Souveraineté (La Réunion et Mayotte, Antilles, Guyane, Nouvelle-Calédonie, Polynésie)

Aujourd'hui, lorsqu'on regarde l'ensemble du spectre des actions PMO, le curseur se déplace vers le haut et on tend de plus en plus vers de l'accompagnement au combat.

La raison est évidente : nous avons avec nos partenaires un ennemi commun. Ceci rend légitime cet accompagnement au combat, et justifie également la possibilité de perte de soldats français dans une action de partenariat / accompagnement au combat.



La courbe rouge représente l'évolution d'une crise.

En abscisse, les différents stades de situation au sein d'un pays partenaire.

En ordonnée, les différents stades de coopérations.

Sur la courbe qui symbolise le déroulement d'une crise, on observe la répartition des rôles entre les acteurs, en fonction des différentes formes d'engagement.

L'offre PMO de la France pourrait être limitée à la seule période de crise, mais aujourd'hui, elle agit sur tout le spectre. En effet, le PMO est aussi un outil de prévention et il est également sollicité en phase de sortie de crise pour stabiliser et normaliser une situation habituellement rendue précaire.

Encore faut-il, dans ce cas, justifier le positionnement de moyens (PMO) dans une zone où la crise n'est pas encore déclarée (principe de l'assurance) et les maintenir. Si ces moyens sont consentis, il faut ensuite justifier la plus-value de cet investissement PMO. Le succès de celui-ci étant justement qu'il ne se passe rien, que la crise ne débouche pas, ce qui n'est pas facile « à vendre », c'est le paradoxe de l'efficacité.


Pour parvenir à ces objectifs, l'Armée de Terre s'est dotée d'un Centre de Partenariat Militaire Opérationnel.

Le PMO est un outil intéressant car il produit de vrais effets stratégiques pour un investissement (humain et financier) relativement minime.

Lors d'un stage de formation, il n'est pas rare par exemple que le chef de détachement ait accès aux plus hautes autorités militaires voire civiles, produisant un effet induit directement au niveau le plus élevé.

La coopération française joue sur plusieurs niveaux : elle s'adresse bien évidemment à l'armée du pays partenaire qui bénéficie des actions de formation, mais elle agit également sur l'ensemble des pays au travers de la coopération multilatérale que nous visons tout autant que la coopération bilatérale. Enfin, nous agissons aussi auprès des organisations sous-régionales pour les aider à jouer le rôle qui est le leur en termes de sécurité.

Enfin, du fait d'intérêts sécuritaires clairement partagés, le PMO est un domaine où la coopération multinationale peut facilement s'épanouir. Ce champ est encore sous-exploité actuellement, et mérite sans doute un effort commun pour mieux définir et synchroniser nos actions.



Le Centre PMO de l'adT



Concept:

Disposer d'un outil de cohérence, d'anticipation et de préparation de l'armée de Terre pour toutes les missions de coopération de défense

Mission:

Structurer organiquement la capacité PMO de l'armée de Terre, assurer l'expertise de l'emploi de cette capacité renouvelée et faire rayonner le PMO terrestre dans tous les champs de son application

Réalizations:

- Anticipation des engagements PMO et appui aux planifications
- Adaptation de la prépa OPS aux missions de type PMO
- Intégration du PMO dans les cursus de formation cadres
- Identification et suivi des expertises PMO
- Révision de la doctrine et traitement du RETEX PMO
- Rayonnement au sein des acteurs de la coopération de défense FR et étrangère




Musée du Quai Branly - Jacques Chirac

Océanie

Le musée du Quai Branly-Jacques Chirac, dont les collections sur les arts océaniques sont parmi les plus riches du monde, nous avait offert au dernier trimestre 2015, dans sa galerie du rez-de-chaussée, une remarquable exposition sur SEPIK, arts de Papouasie-Nouvelle Guinée. Il renouvelle aujourd'hui pour trois mois, avec une importante exposition de quelque deux cents pièces, présentées par Stéphanie Leclerc-Caffarel, venues de toute l'Océanie.

Cette exposition est conçue dans un esprit didactique différent de la précédente puisque s'y découvrent, en plusieurs points du parcours, des pièces d'art moderne directement inspirées du savoir-faire ou des croyances locales.

En entrée, une spectaculaire tapisserie, composée d'un assemblage Kiko Moana du collectif maori Mada Aho, est réalisée en turpaulin ordinaire et renouvelée, telle une énorme vague, les techniques d'assemblage ancestrales. Elle a été exposée à la Royal Academy of Arts. Cette pièce ouvre sur une partie intitulée « au commencement était la mer » où figurent des pirogues, des proues, des cartes, autant d'objets de toutes tailles montrant l'intimité entre les hommes, les ancêtres, les animaux et les dieux.

De nombreuses statues et de nombreux masques riches et décoratifs comme les boucliers de Papouasie-Nouvelle Guinée mêlent figures divines et figures des ancêtres.

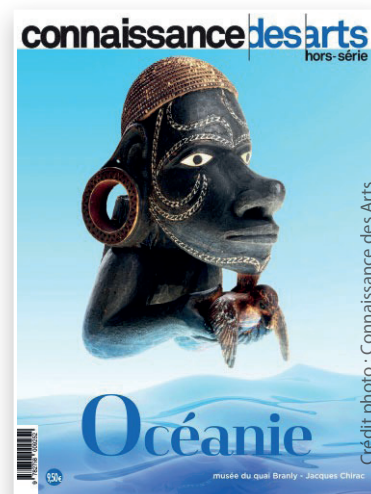
Le piano de Michael Pareckowhai, un Steinway à queue laqué rouge, décoré de motifs traditionnels, symbole de la rencontre de la civilisation occidentale

et de la culture maorie, déjà présenté par la Nouvelle-Zélande à Londres il y a quelques années, montre que ces artistes participent à l'art universel.

La partie échanges et cérémonies qui suit a pour principe clef la réciprocité et s'articule autour d'échanges de bijoux et de vêtements d'une très grande beauté et richesse, qui ne pouvaient qu'inspirer nos stylistes.

La vidéo de l'artiste néo-zélandaise Lisa Reiana qui revisite le papier peint du Français Jean-Gabriel Charvet « Les Sauvages de la mer du Pacifique - 1804 » permet à la fin du parcours un repos d'une cinquantaine de minutes, apportant une vision d'un bleu apaisant, ponctué de scènes parfois idylliques et parfois violentes de ce qu'a été ce premier contact militaire et scientifique avec ce monde océanique.

Les morts gouvernent les vivants et les artistes contemporains de cette région réactivent leur présence dans leurs œuvres avec une intensité mémorielle qui, toujours, nous sidère.



Crédit photo : Connaissance des Arts



Crédit photo : Flore

Détail d'une pirogue des Iles Salomon

Florelle Chapelle



Crédit photo : Flore

Les Sauvages de la mer du Pacifique-1804

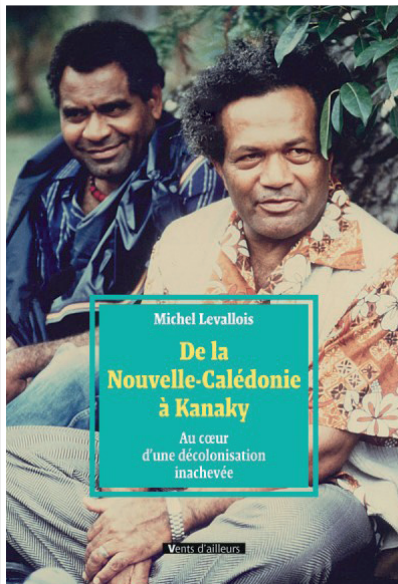


Crédit photo : Flore

Ahu'ula (manteau-de-plume) Iles Hawaï



De la Nouvelle-Calédonie à Kanaky : au coeur d'une décolonisation inachevée



Michel Levallois Vents d'ailleurs, 2018

Ouvrage posthume de notre confrère Michel Levallois récemment décédé, paru peu de temps avant le référendum en Nouvelle-Calédonie, quelle série de coïncidences...

Plus sérieusement, nul n'ignore que notre confrère, se consacrait à d'autres et multiples pôles d'intérêt et de publications : l'histoire de sa famille, celle d'un lointain parent d'origine guyanaise et conseiller de Napoléon III à propos de l'Algérie, Ismaïl Urbain, celle du saint-simonisme. Il avait aussi animé, avec son

ami Jacques Bugnicourt, une association « ENDATiers-monde », laquelle promouvait une image du développement originale ; il publiait depuis des années une « Lettre de la CADE » (Coordination pour l'Afrique de demain), qui tranchait sur un certain afro-pessimisme encore en vogue il y a peu.

Ce qui ne l'empêcha pas de mener une carrière brillante de haut-fonctionnaire, jeune encore d'abord en Algérie, dans la préfecture, en Nouvelle-Calédonie dont il fut auprès du haut-commissaire le secrétaire général (1969-1974), avant de devenir plus tard (1984-1986), en une période troublée pour le territoire, le directeur des affaires politiques au ministère des DOM-TOM. Sa carrière « officielle » se termina à la présidence, pendant six ans, de l'ORSTOM (futur IRD, Institut de recherche pour le développement).

Après cette brève présentation de l'auteur, venons-en à l'ouvrage. Commençons par la fin et les remerciements, qu'il aurait adressés, s'il en avait eu le temps, à sa nombreuse famille, laquelle a largement contribué à la mise en forme finale du livre, à son préfacier Alain Rollat, journaliste spécialiste de la Nouvelle-Calédonie et de sa région, à quelques autres encore qui ont apporté des informations spécifiques.

Sept chapitres, découpages chronologiques, retracent l'histoire des dernières décennies, en commençant par celle où l'auteur fut le secrétaire général du Territoire, de 1970 à 1974, témoin actif donc de l'emballement économique du nickel, des débuts des revendications canaques, celles des « foulards rouges », celle de la création utopiste d'un « festival mélanésien ».

« celle encore, selon un rapport emprunté au chef de service de législation Jacques Iekawé d'accéder à la « richesse, la puissance, à la liberté individuelle qu'ils voient attachées au monde des Blancs, mais ils veulent rester eux-mêmes... ».

Ce séjour se termina en juillet 1974 par le tir de quatre balles de gros calibre dans le salon familial et un départ anticipé, après un dernier intérim du haut-commissaire absent. Tir imputé par la presse aux « foulards rouges ». Au moment du départ, le « débat politique restait dominé par la question du statut, retour à l'autonomie de la loi-cadre de 1956 ou simple aménagement ».

Le chapitre suivant « 1974-1985, l'illusion d'une décolonisation fraternelle » est moins personnellement impliqué mais repose sur de nombreuses notes personnelles ou sollicitées par diverses autorités françaises, voire d'autres écrits de la période. Période au cours de laquelle les considérations démographiques perdent de leur sens, car la population n'est plus seulement européenne ou canaque, elle s'enrichit de migrants wallisiens, vietnamiens, néo-hébridais...

Suivent cinq chapitres dont la liste et les intitulés parlent d'eux-mêmes : « 1981-1984, la crise de confiance et l'insurrection canaque de 1984 » ; « 1985-1986, l'indépendance association et le statut Fabius » ; « 1986-1988, la cohabitation, le retour de la « loi des Blancs », le drame d'Ouvéa » ; « 1988-1999, une ère nouvelle,

les engagements tenus » ; « 1998-2018, décolonisation réussie ou recolonisation programmée ? »

On retrouvera Michel Levallois plus proche des postes de commande à la lecture de certains de ces chapitres. Le dernier se situe après sa « disgrâce » brutale en 1986. Sans doute pour sa clairvoyance qui avait contrarié, voire irrité son nouveau ministre de l'Outre-mer.

Il n'est pas possible de rendre compte dans le détail d'un ouvrage qui comptera pour les chercheurs de par la richesse de sa chronique approfondie, faite de notes personnelles ou plus officielles, de nombreuses références à ses entretiens avec les personnalités canaques et avec les responsables blancs locaux ou métropolitains.

Dans ce dernier cas, notamment avec Michel Rocard et Edgard Pisani. Mais aussi, plus conflictuels, avec Lafleur (contre lequel Michel Levallois gagna un procès en diffamation dont, sauf lecture incomplète, il n'est pas fait mention dans l'ouvrage). Dans le premier, avec des leaders canaques comme Tjibaou ou Yéiwéné Yéiwéné, assassinés en 1989. On trouve notamment un projet de lettre au premier, jamais envoyé, car il estimait lui avoir tout dit oralement de la façon dont il comprenait le futur des Canaques au sein d'un ensemble lié à la France.

Le lecteur sera sensible aux engagements exprimés par notre confrère, « Au cœur d'une décolonisation inachevée ». Inachevée car encore en suspens sur de nombreux points. On notera que le référendum garanti par les accords de Matignon et de Nouméa en 1988 s'est tenu

à la date limite prévue dans ces accords, que la large victoire du « oui » pour le maintien dans la République annoncée par les sondages s'est avérée moins large que prévu et qu'après avoir fait les jours précédents le scrutin l'objet de manchettes en première

page des médias, les jours suivants les mêmes médias se sont faits singulièrement muets sur les résultats, sauf à annoncer que pour les indépendantistes rien n'était encore joué. Mais laissons à l'auteur le mot de la fin, celle de sa conclusion :

« Lors de son voyage sur le « Cailou », du 2 au 5 mai 2018, le président de la République a notamment remis au gouvernement collégial les deux actes de prise de possession du territoire, les 24 et 29 septembre 1853, au nom de Napoléon III ; puis il a prononcé un discours engagé, où, tout en refusant de prendre parti, il a souligné les atouts d'un maintien des liens avec la France. L'avenir proche dira si cette dernière occasion qui se présente de mettre fin à trente-cinq années de promesses non tenues... aura été une nouvelle fois une occasion manquée ».

Cet ouvrage est celui d'un acteur engagé mais aussi d'un témoin sur la longue durée de ces « promesses non tenues ». Il porte témoignage, de par la richesse de sa chronique, de l'exhumation de ses archives et écrits personnels. Quelles sont ces « promesses non tenues » ?

Ou comment préserver des identités respectables, multiples, évolutives et se croisant souvent ? Faut-il les nier, les confronter sans fin ? Ou comment les traiter dans un mutuel respect ?

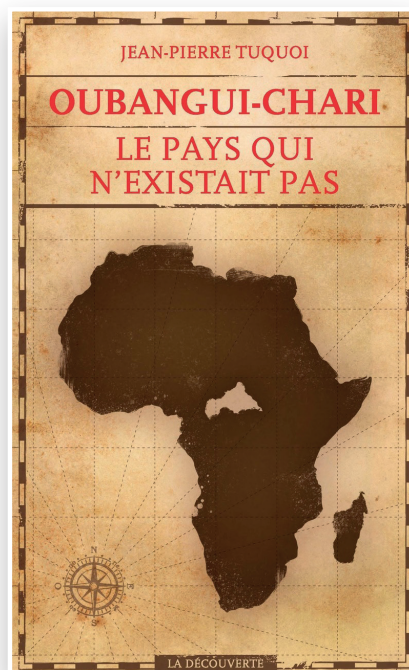
Comme on l'aura compris, ce dernier testament de notre confrère est aussi son dernier appel à enfin respecter l'autre après l'avoir soit subordonné, soit combattu... Histoire de bien des décolonisations, soit via la rupture, soit via le dépassement.

Comme on l'aura compris encore, cet ouvrage n'est pas de ceux que l'on lit en voyage ou au café. Il demande attention, celle de l'historien ou de l'archiviste. Car malgré quelques défauts éditoriaux (pas d'index des noms ou de bibliographie par

exemple), il apporte des éclairages originaux et solidement documentés sur l'un des actes non encore achevé de la décolonisation.

Jean Nemo

Oubangui-Chari, le pays qui n'existait pas



Jean-Pierre Tuquoi
La Découverte, 2017

Il arrive un moment où le journaliste, longtemps absorbé par l'urgence du reportage à chaud, éprouve le besoin d'approfondir un sujet et de prendre du recul. Jean-Pierre Tuquoi, qui couvrit l'actualité centrafricaine pour Le Monde au début des années 2000, signe aujourd'hui un ouvrage inspiré par cette nécessité. Pour se plonger dans l'histoire de l'Oubangui-Chari, appellation coloniale de la République Centrafricaine dans laquelle il enquêta, il a consulté les ouvrages de notre bibliothèque, présentée dans les « remerciements » comme « un

lieu insuffisamment connu » malgré « un décor un peu suranné ». Il a lu, voire rencontré, plusieurs membres de notre compagnie vivants ou décédés : Pierre Kalck, Jacques Serre, Jean Cantournet, Yves Boulvert qu'il félicite d'avoir cartographié la région « à la manière d'un explorateur du siècle passé ».

Les explorateurs, justement, les missionnaires, les militaires, les premiers fonctionnaires coloniaux défilent, tel, d'après le récit de Boulvert dans *Hommes et destins*, Maurice Musy, « sans doute représentatif de ce qui se fait alors de mieux parmi les agents de l'administration ». Le portage, le travail forcé, les abus des « concessions » cédées aux sociétés privées sont longuement évoqués mais dans un tableau équilibré, brossé avec la conviction qu'il « y avait de tout parmi les coloniaux », des « sadiques, impulsifs et violents », mais aussi « des hommes remarquables ». Constat méritoire dans un livre publié aux éditions La Découverte, qui prirent le relais des éditions Maspéro en conservant leur logo : le crieur de journaux qui ne faisait pas toujours dans la nuance.

Tuquoi ne s'est pas seulement transformé en rat de bibliothèque pour écrire son livre ; il est revenu sur place en janvier 2016. « On peut ne croire ni en Dieu ni au diable et assister à une messe à la cathédrale de Bangui pour le plaisir de participer à une fête mi païenne, mi religieuse », note-t-il à propos de l'office qu'il suivit à cette occasion. C'est le début d'un chapitre « La Bible dans la main, le drapeau dans l'autre ». On y retrouve Mgr Augouard, « l'évêque des anthropophages », excellent homme mais qui en faisait trop quand il déclarait lors d'une conférence dans son Poitiers natal : « L'esclave est une viande de boucherie ».

En aout 1960, quand André Maïraux déclama à Bangui son huitième discours saluant une indépendance

dans l'Afrique francophone, le grand absent était Barthélémy Boganda, orphelin éduqué par les missionnaires, premier prêtre noir ordonné en Oubangui-Chari, premier député autochtone à l'Assemblée nationale en 1946, passé du MRP au siège des non-inscrits pour mieux porter la parole des Africains, mort le 29 mars 1959 dans un avion qui s'écrasa contre une colline à cent kilomètres de Bangui. Un accident, vraiment, écrit Tuquoi, démentant une persistante rumeur d'assassinat. Le récit historique se double d'un reportage, l'auteur a pris la peine d'aller voir les lieux des décennies après le drame : « Le site est difficile d'accès. Il faut rouler sur des pistes en mauvais état puis emprunter un bac. Sur place, les pièces principales de l'appareil ont été mises à l'abri sous un toit métallique [...] On entend des cris de singes ».

Le sujet ayant été épuisé par Stephen Smith et Géraldine Faes dans *Bokassa 1er*, un empereur français, Tuquoi évite sagement de trop s'étendre sur le personnage pour passer aux épisodes moins médiatisés de la triste histoire centrafricaine. Il s'appuie sur ses souvenirs de reporter, ce qui nous vaut, par exemple, un savoureux dîner en tête à tête avec l'éphémère président Bozizé, en 2006, son commensal ne parlant que de ses années de jeunesse en France tandis que lui a surtout envie de raconter les journées qu'il vient de passer en forêt chez les pygmées Aka. Il se fonde aussi sur ses nombreux entretiens avec des acteurs de péripéties aujourd'hui presque oubliées, tel le colonel Manton, l'homme de la DGSE à Bangui sous la présidence de Kolingba, interrogé fin 2015, dans un hôpital de la région parisienne où il venait d'être opéré. Quelques absents, toutefois, parmi ces témoins, tel Michel Lunven, que l'auteur présente un peu courtement comme « un ancien proche de Foccart » sans le nommer et sans se référer au chapitre « Mission impossible à Bangui »

de son livre ayant pour titre *Ambassadeur en Françafrique*

Après les pages consacrées à la guerre civile entre la Seleka, prétendue « Alliance » en sango, et les « Antibalaka », car réputés à l'abri des balles, l'ouvrage se termine par la rencontre de l'auteur avec le directeur de l'école de filles de Damara en 2016, homme très digne et très compétent qui « incarne par son travail obstiné la présence de l'État dans un pays où il n'y a plus d'État, et peut-être plus de pays ». Une conclusion presque obligée, sur une note d'optimisme après la chronique des années récentes. Celles où le burlesque se mêle au tragique, mélange fascinant qui fait, il faut bien le dire, que le lecteur, partagé entre l'effroi et l'envie de rire, ne lâche pas le livre.

Jean de La Guérvivière

Mai 1968 au Sénégal : Senghor face aux étudiants et au mouvement syndical



*Omar Gueye
Karthala, 2017*

La crise de Mai 68 au Sénégal a constitué, selon Omar Gueye, la « plus sérieuse confrontation » de Léopold Sédar Senghor avec les travailleurs syndicalistes et « la plus sérieuse menace à laquelle il ait eu à faire face durant sa longue carrière politique ». La thèse consacrée au sujet par ce professeur à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar lui a valu un doctorat en histoire sociale ; soutenue devant l'Université d'Amsterdam, elle a fait l'objet de la présente publication. Ces recherches ont bénéficié de l'intérêt porté au 40^e anniversaire de Mai 68, suscitant de nombreux témoignages que l'auteur s'est employé à recueillir depuis une décennie. Les archives officielles sénégalaises n'étant que peu ouvertes à la consultation sur la période, le professeur Gueye a pu, en revanche, croiser les éclairages que lui ont apportés les archives diplomatiques françaises mais aussi britanniques, et le Fonds Foccart.

Faut-il relier le Mai 68 sénégalais aux mouvements de contestation qui ont alors surgi dans le monde ? Le professeur Alain Schnapp, de l'Université de Paris I, après avoir évoqué dans sa préface la crise en France, affirme que « le seul pays où s'est produit un phénomène du même genre est le Sénégal ». Dans la postface, le professeur Charles Maier, de l'Université d'Harvard, note pour sa part : « Omar Gueye insiste, à juste titre, sur le fait que le Mai 68 sénégalais n'était pas une copie du Mai 68 français ». Il souligne « la prudente analyse sociale et politique qui place les événements sénégalais dans le courant du 1968 global », à laquelle s'est livré l'auteur. Ce dernier, dans une approche équilibrée, tout au long de l'ouvrage, s'efforce de démontrer la compatibilité des deux commentaires.

La crise a pour point de départ la contestation à l'université de mesures restrictives sur le montant des bourses. Sur fond d'effervescence

politique et sociale, un mouvement de grève des cours puis des examens débute le 18 mai et s'amplifie jusqu'à l'intervention des forces de l'ordre sur le campus, le 29 mai. Elles procèdent à son évacuation sans ménagement. Un étudiant qui manipulait un cocktail Molotov trouve la mort, les blessés se comptent par dizaines. La répression qui suivit, avec l'arrestation des étudiants sénégalais et étrangers grévistes, suscite l'indignation et l'entrée en lice des syndicats de travailleurs. La population dakaroise s'implique. Le 29 mai, des manifestations éclatent dans la capitale, se multiplient le lendemain et aboutissent à la grève générale, le vendredi 31 mai, troisième de ces « Journées de feu ». Dakar est paralysée avec barricades, pillages et incendies de véhicules. La veille, le Président Senghor, dans un message à la nation, avait appelé au calme et annoncé la fermeture de l'université. L'état d'urgence était instauré et le couvre-feu ordonné. En application des accords de défense avec la France, nos militaires prennent le contrôle des points sensibles, dont l'aéroport. Au paroxysme des événements, la décision est prise de recourir à l'armée nationale et de l'autoriser, ainsi que les forces de l'ordre, à tirer. Simultanément, le Gouvernement appelle des militants du parti au pouvoir à gagner la capitale depuis les zones rurales du Sine Saloum et de Diourbel, pour afficher leur soutien au chef de l'Etat. Dans le même temps, plusieurs chefs religieux musulmans prônent l'apaisement tandis que les Pères dominicains français prêtent assistance à des étudiants et s'élèvent contre la répression au campus, suscitant le courroux du Président, leur coreligionnaire. Pourtant, le 1^{er} juin, avec la reprise du travail annoncée par les cheminots, commence le retour progressif à la normale, annonciateur des négociations futures, entamées alors que le Président a remanié son gouvernement, le 5 juin. Le ministre de l'Education nationale, Amadou

Makhtar Mbow, sur la sellette, est remplacé par

Assane Seck, ministre de la Culture, et les attributions du ministre des Forces Armées, supprimé, sont transférées à la Présidence.

Le choix du Gouvernement est de traiter séparément les conflits. La crise a été plus brève avec les travailleurs. Pourtant leur engagement, en solidarité avec les étudiants, a contribué à faire vaciller le régime. Senghor ne l'oubliera pas. Au-delà, il n'existe pas de réelle communauté d'intérêts entre les deux entités. Par ailleurs, les salariés en milieu urbain, rémunérés régulièrement, sont considérés comme des privilégiés au regard des masses rurales, immense majorité de la population. Les artisans de la grève ont été les dirigeants de l'Union nationale des travailleurs du Sénégal (UNTS) du Cap-Vert, seule région où le mouvement ait été généralisé. Quant à l'organisation syndicale, si elle a choisi la confrontation, elle n'en demeure pas moins affiliée au parti au pouvoir. Cette situation ne peut ainsi être rapprochée du Mai 68 français. La négociation, du 8 au 12 juin, est conclue le 13, dans un esprit « de compréhension générale », avec pour résultat « une augmentation du SMIG de 15%, et le principe d'une participation des employeurs à la couverture santé et celui d'un régime complémentaire de retraite ». Les intéressés ont obtenu satisfaction.

Plus complexe, le futur de l'université est le « nœud du problème ». En 1968, Dakar est la « 18^e université française », financée à 75% par la France, comptant essentiellement des enseignants français, et accueillant quelque 1.000 étudiants sénégalais, 850 Français, et 1.300 autres étrangers d'une vingtaine de nationalités, la plupart africains. A la suite de l'évacuation du campus, les étudiants sénégalais grévistes sont internés dans un camp militaire puis

libérés le 9 juin avant de se disperser dans leurs régions d'origine. Leurs camarades africains sont rapatriés d'office par avion et une poignée de Français, jugés extrémistes, expulsés. Le président Senghor, convaincu de la nécessité de vider « un abcès politique dangereux pour la survie de l'Etat sénégalais », s'en tient à sa décision de fermer l'université au moins un an, et de remettre à plat l'institution. Des conversations avec la France, en juillet, permettent de sauver les formations prioritaires mais la grève et le boycott des examens perdurent. Pourtant, contrairement à toute attente, une quasi réplique du dénouement avec les travailleurs intervient le 14 septembre après 48 heures de négociations entre le Gouvernement et l'Union des étudiants sénégalais (UDES), l'UNTS agissant comme facilitateur. Les autorités cèdent à l'essentiel des revendications qu'il s'agisse du taux des bourses, des deux sessions d'examen qui permettront de sauver l'année, et de la réouverture de l'université. Les étudiants de 3e et 4e année poursuivront leur scolarité en France.

Senghor perdant ou gagnant dans sa « capitulation » face aux étudiants ? La représentation française se montre préoccupée ; l'ambassadeur Vyau de Lagarde estime la preuve apportée aux contestataires que « l'action énergique était payante ». Pour autant, le remodelage d'une université dont le président demeure fier a répondu à ses attentes en la rendant mieux contrôlable : diminution de moitié des effectifs, restriction aux pays soudano-sahéliens des nouvelles admissions et renégociation des accords avec la France impliquant une africanisation des programmes et un abandon de la validité de plein droit des diplômes, toutes mesures contribuant à « faire découvrir leur extranéité » à nombre de nos compatriotes. Pour autant, ce bénéfice a été au prix d'une seconde capitulation inattendue. Ces deux inflexions auraient tenu à la percep-

tion par le Président d'une perte de soutien de la part « de plusieurs de ses ministres, des grands marabouts et de la majorité de l'opinion publique ». Qui plus est

« Senghor répugnait aux affrontements violents et prolongés ».

Ils avaient atteint un point culminant pendant les « Journées de feu », le 29 mai. Selon un ancien ministre de la Défense, « le président désespéré aurait proposé au général Jean-Alfred Diallo, chef d'état-major général, de prendre le pouvoir si telle était sa volonté, ce qu'il avait refusé ». Pour qui croit voir dans le Mai 68 sénégalais une réplique des événements en France, il n'y a qu'un pas à franchir en rapprochant ce moment de profond découragement de celui prêté au général de Gaulle lorsqu'il s'était rendu à Baden-Baden, le même jour. L'un et l'autre surmonteront les crises de Mai 68, rétablissement qui s'inscrira dans la durée pour Senghor puisqu'il lui restera à accomplir les trois cinquièmes de son parcours à la tête du pays.

Le président sénégalais, le 30 Mai, tourne en dérision les grévistes de l'université qui ont « attendu la révolte des étudiants de Paris pour faire la même chose que les toubabs, pour singer les étudiants français sans modifier une virgule ». Il décrit ainsi un Mai 68 lié aux événements en France, dénonçant au passage « la main extérieure », allusion à la Chine. Les étudiants vont dans le même sens en valorisant les liens de solidarité nés des deux révoltes, illustrés par l'occupation de l'ambassade du Sénégal et par les désordres orchestrés à Francfort, par Daniel Cohn-Bendit, lors de la remise du Prix de la Paix à Léopold Sédar Senghor, en septembre. De même, la sémantique de la « génération des barricades » est partagée par les contestataires parisiens et dakarois dans ces moments de dérive libertaire et d'aspiration à une libération des mœurs.

Pour autant, le professeur et syndicaliste Iba Der Thiam, pour avoir été « au cœur de l'action et des négociations », affirme que « ces événements n'ont pas été, comme en France, une révolution sociale, libertaire, politique et culturelle pour la jeunesse rurale et pour l'écrasante majorité de la population urbaine ».

L'argumentation selon laquelle Mai-68 au Sénégal n'a pas suscité, à l'échelle du pays, une large adhésion populaire, apparaît convaincante. Il aurait pu en être autrement aujourd'hui avec les échanges sur les réseaux sociaux. Cependant, après le bref embrasement de la capitale généré par le détonateur de la contestation étudiante, le Sénégal n'était plus tout à fait le même après Mai 68, « grande secousse qui, au lieu d'emporter le régime, lui permit de consolider ses bases ». Il en a été ainsi grâce à l'intelligence et à l'habileté politique de Léopold Sédar

Senghor dont les « renversements spectaculaires » ont pu surprendre : intransigeance puis capitulation, fondée sur l'érosion de ses appuis traditionnels, qu'il a su, par la suite, enrayer.

Ainsi serait-il parvenu, grâce à eux, à préserver le conformisme de la société. Dans le même temps, le contre-pouvoir du monde syndical et celui des étudiants ne pouvaient être ignorés par un Président dont la pensée liant la négritude au socialisme était remise en cause par ses adversaires. Il n'en demeure pas moins qu'il sut gérer les conflits récurrents intervenus dans les années qui suivirent immédiatement. Et c'est finalement, quelque dix ans plus tard, qu'il choisit de quitter le pouvoir, après avoir accompli un parcours politique maîtrisé que certains de ses pairs, sur le continent africain, ont pu lui envier.

Jean-Pierre Vidon



Académie des sciences d'outre-mer

Circulaire du 31 janvier 2018

Chères consœurs,
Chers confrères,

Je voudrais profiter de l'envoi de cette traditionnelle circulaire qui retrace nos activités du semestre passé pour vous adresser tous mes vœux pour l'an neuf.

Pour votre santé d'abord et celle de ceux qui vous sont chers, mais aussi pour votre activité créative et scientifique dans le cadre de notre compagnie.

Cette maison qui nous est chère a pu bénéficier pour l'équilibre de son bilan de l'année passée de votre contribution financière. Pour cela, je tiens à tous vous remercier car elle nous soutient et nous encourage à être des gestionnaires scrupuleux des efforts consentis par chacun.

Notre académie, je le crois, s'affirme d'année en année comme un lieu exceptionnel de réflexions partagées et d'indépendance intellectuelle au service de la Nation. Nous avançons dans cet esprit en développant nos relations avec les pays de l'outre-mer et de la francophonie, tout en gardant en mémoire les quatre verbes que Paul Bourdarie nous a légué et que nous sommes amenés à faire fructifier :

« **Savoir, Comprendre, Respecter, Aimer** »

Je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments les plus sincèrement dévoués.

Pierre GÉNY
Secrétaire perpétuel

Depuis la dernière circulaire, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de nos confrères suivants :

- Pierre Morizot, titulaire 5e section, le 20 août 2018



- Jean-Louis Castelnau, correspondant 3e section, le 8 septembre 2018,



-Paul Bourrières, titulaire 3e section, le 4 octobre 2018



-Jean Delaneau, membre titulaire 1e section, le 10 octobre 2018.



-Raymond Lemesle, correspondant 3e section, le 10 octobre 2018.



-Maurice Schmid, membre correspondant 4e section, le 3 novembre 2018.



- Guy Charmot, membre titulaire 4e section, le 7 janvier 2019.



Le 23 novembre, Jean-François Turenne, membre titulaire 4e section, a été élu Vice-président pour l'année 2019.

Henri Marchal, membre titulaire 5e section succède pour l'année 2019 à Denis Vialou, Président de l'Académie en 2018.

Le 17 décembre, un nouveau bureau a été élu pour trois ans. Il est composé du Président, Henri Marchal, du Vice-président, Jean-François Turenne, du Secrétaire perpétuel et de trois membres élus, Marc Aicardi de Saint-Paul, Hubert Loiseleur des Longchamps et Roland Pourtier.

Les commissions permanentes de l'Académie ont également été soumises au scrutin pour renouvellement. Elles sont élues pour trois ans.

Sont membres de la commission des finances : Serge Arnaud, Michel Boyon et Jean-Claude Lesourd.

Sont membres de la commission des prix et des concours : Élisabeth Dufourcq, Denis Fadda, Guy Lavorel, Jean Nemo et Jean-Louis Oliver.

Sont membres de la commission des archives, de la bibliothèque et des publications : Olivier de Bernon, Yves Boulvert, Bruno Delmas, Christian Lochon et Stéphane Richemond.

SÉANCES

Le dernier trimestre 2018, très intense en activités, a permis d'aborder des sujets importants et diversifiés :

Les jeudi 19 et vendredi 20 septembre 2018, nous avons accueilli le colloque co-organisé avec La Renaissance Française et avec la collaboration de l'Académie internationale des sciences d'Ararat. Le thème abordé était : *Avant le XVIIe Sommet de la Francophonie à Erevan Francophonie – France – Arménie diversité culturelle et protection des minorités.*



Les jeudi 27 et vendredi 28 septembre 2018 s'est tenue une séance conjointe Académie des sciences d'outre-mer et Académie malgache. Le premier jour, au 15 rue La Pérouse, j'ai accueilli les intervenants avant de laisser la parole au Président de l'Académie Malgache, Raymond Ranjeva.



Sont intervenus en matinée, Lucile Rabearimanana qui a abordé *L'insurrection de 1947 dans l'historiographie de Madagascar, les perspectives de la recherche*, Jean Fremigacci a présenté *Madagascar 1947: Mythes persistants et non-dits d'une insurrection*. Notre consoeur Yvette Rabetafika Ranjeva nous a fait l'exposé de la *Malgachisation et francophonie*, Irène Rabenoro sur *La langue malgache : de la langue des ancêtres à la langue de la mondialisation* et Jean du Bois de Gaudusson a envisagé la question de *La francophonie et l'océan indien*.

L'après-midi fut consacré aux interventions de Pascal Chaigneau sur *Madagascar dans le nouveau contexte géopolitique international* et de Lucile Allorge, *Nature et développement durable à Madagascar*. Voahangy Rasolofo Razanamparany a fait la présentation des *grandes endémies et l'Institut Pasteur de Madagascar*, François Rajaoson a traité les *Réflexions sur la question religieuse à Madagascar*. Henri Marchal a conclu cette journée en abordant *Les statuts des œuvres des musées français*.

Le deuxième jour, nous nous sommes rendus au Musée du quai Branly - Jacques Chirac - où Aurélien Gaborit, commissaire d'exposition, a inauguré l'exposition « Madagascar. Arts de la Grande Ile ». Nous avons écouté Dominique Barjot traitant de *L'économie à Madagascar* et Bearisoa Rakotoniaaina sur le *Développement économique de Madagascar sous la Présidence de Tsiranana ; Le rôle des entreprises françaises*.

Le Vendredi 5 octobre 2018, plusieurs nécrologies ont été prononcées en début de séance: celle de Philippe Hugon, par Jean du Bois de Gaudusson, celle d'Hubert-Brierre par Jean Nemo et celle de Pierre Morizot conjointement par Jean-Pierre Faure et Colette Roubet.

Puis sont intervenus, Bernard Vallat et Marion Guillou, ancienne présidente - directrice générale de l'Inra (Institut national de la recherche

agronomique) sur la *Sécurité alimentaire mondiale*

Les vendredi 19 et samedi 20 octobre 2018

Deux journées ont été consacrées à la session conjointe de travail avec l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, préparées et coordonnées par Hubert Loiseleur des Longchamps. Elles ont abordé le thème des *politiques étrangères comparées de la France et de la Belgique depuis 1830*.



Avec Denis Vialou, nous avons accueilli les différents participants avant de laisser la parole au Professeur Philippe Goyens, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences d'outre-mer. Son Excellence Monsieur Vincent Mertens de Wilmars, Ambassadeur du Royaume de Belgique en France et à Monaco est également intervenu en rappelant les liens forts qui unissent nos deux états. Les orateurs ont été présentés par Hubert des Longchamps.

La Première partie de la session a été consacrée aux éléments d'histoire diplomatique comparée. Après une présentation de Vincent Dujardin sur le *Roi Baudouin et l'Afrique*, Marc Aicardi de Saint-Paul a traité des *rivalités franco-belges au Congo*. Rik Coolsaet a abordé les *Intérêts, valeurs ou normes : les transferts de souveraineté vers des organisations internationales* et Bruno Joubert a communiqué sur *l'adaptation de la diplomatie française en Afrique*.

La deuxième partie a traité de l'évolution des appareils diplomatiques. Raoul Delcorde a parlé de *La naissance et l'évolution de la diplomatie belge* et Charles Zorgbibe a posé la question *Existe-t-il un style diplomatique français ?* Michel Auwers s'est interrogé sur *Faut-il rester en diplomatie ? les facteurs d'attraction de la diplomatie en Belgique (fin XIXe-début XXe siècle)* et Hubert Védrine a conclu en abordant la question *La diplomatie est-elle encore utile ?*

À l'issue de cette première journée, Son Excellence Monsieur Vincent Mertens de Wilmars, Ambassadeur du Royaume de Belgique à Paris et à Monaco, a reçu les orateurs et les participants en la Résidence de Belgique pour prolonger les échanges autour d'un cocktail.

Le lendemain matin, la troisième thématique a abordé les attributs de l'influence. Catherine

Lanneau est intervenue sur un *exemple de Soft Power : les diplomates français et la presse belge (1945-1970)*, Vincent Montagne a parlé de *l'influence de la bande dessinée dans les relations internationales* et Vincent Hervouët nous a fait l'exposé de *l'activité de la presse internationale à Bruxelles*.

Denis Vialou et Hubert Loiseleur des Longchamps ont prononcé les discours de clôture de cette séance conjointe.

Le vendredi 9 novembre 2018 s'est tenue une séance exceptionnelle qui a abordé le thème de *La culture pour la Paix L'Outre-Mer et le dialogue des Cultures*.

Après l'évocation du souvenir de M. Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU et prix Nobel de la Paix, nous avons, avec Denis Vialou, accueilli les participants. En introduction, Vanessa Scherrer, Directrice des affaires internationales de Sciences Po et Vice-présidente du Forum de Paris sur la Paix a présenté le Forum de Paris sur la Paix. Plusieurs thèmes ont été abordés par les orateurs. L'intervention de Jean-Marc de La Sablière a abordé le sujet de *la contribution du Conseil de sécurité des Nations Unies à la paix et la sécurité internationales aujourd'hui*, et Claude Blanchemaison a traité la question de *la construction européenne, fabrique de la Paix ?* Antoine de Romanet s'est interrogé sur *la paix grâce médias ?* et Jean-Pierre Vidon sur *les acteurs de la Paix dans la crise centrafricaine ; Quels résultats ?* Fadi Georges Comair a traité de l'important sujet de *l'eau et la construction de la paix pour les générations futures*. Enfin, Hubert Loiseleur des Longchamp a conclu la séance.

Cette séance exceptionnelle a été couronnée par l'inauguration de l'exposition organisée par M. Jean-Gérard Bosio sur le thème *Trois chemins de vie et de combat pour la paix : le poète - le penseur - l'homme d'État, Léopold Sédar Senghor, le combattant universel, Martin Luther King, le célèbre peintre mystique français Alfred Manessier*.



Cette exposition s'est tenue durant tout le mois de novembre.

Un triptyque d'œuvres originales d'Alfred Manessier a ainsi offert à Son Excellence Monsieur Moustapha Niassé, Président de l'Assemblée nationale de la République du Sénégal et Président de la Fondation Léopold Sédar Senghor.

Les jeudi 15 et vendredi 16 novembre 2018

Le cinquième colloque Grande Guerre de l'Académie des sciences d'outre-mer sur le thème de *L'outre-mer français et la Grande Guerre. 1914-2018 : honorer, commémorer* s'est tenu à l'Académie et au Musée de l'Armée à l'Hôtel national des Invalides.



Organisée par la présidente honoraire, Jeanne-Marie Amat-Roze, directrice du programme *la Grande Guerre et l'outre-mer français* avec la collaboration du lieutenant-colonel (er) Christian Benoit, la première journée de ce colloque d'envergure s'est tenue à l'Académie. Nous avons pu entendre le général (er) Jean-Pierre Faure, au colonel (er) Frédéric Guelton, au lieutenant-colonel Rémy Porte, au lieutenant-colonel (er) Antoine Champeaux, au Général (cr) Pierre Lang, Julie d'Andurain, Eric Deroo, Guy Lavorel, Henri Marchal et Anne Legrand.



La deuxième journée du colloque s'est déroulée à l'auditorium Austerlitz à l'Hôtel national des Invalides. Après le discours d'ouverture prononcé par le général Alexandre d'Andoque de Sériège, directeur du musée de l'Armée, sont intervenus Benoît Beucher, Arnaud Léonard, Séverine Laborie, Douglas Gressieux. Deux films nous ont été projetés, *La Force noire*, d'Eric Deroo et Antoine Champeaux, et *L'aide des colonies à la France*, d'Henri Desfontaines. Par la suite, la parole a été donnée à Joseph Zimet, directeur général de la Mission du centenaire, à Boris Bouget, à Christophe Bertrand et Sylvie Le Ray-Burimi, à Jeanne-Marie Amat-Roze, à François Cochet. J'ai terminé par un discours de clôture du programme quinquennal.

La séance du **vendredi 23 novembre 2018** était intitulée *Science et diplomatie, entre internationalisation de la science et compétition*. Organisée en partenariat avec l'Association de

valorisation des relations internationales scientifiques et technologiques (AVRIST) sous la coordination de Jean-François Turenne.

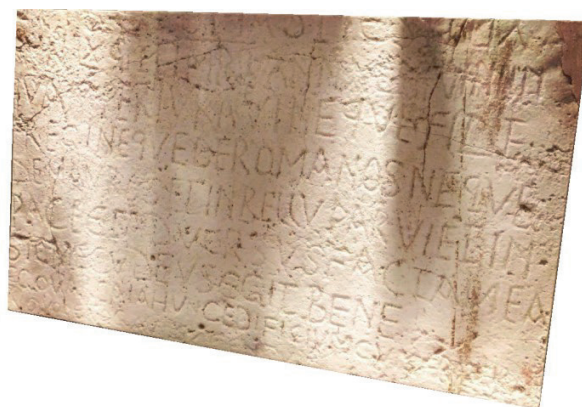
Jean-Claude Arditti, président de l'AVRIST, a prononcé le discours d'introduction avant de laisser la parole à Pierre Bruno Ruffini, ancien conseiller diplomatique pour la science et la technologie qui est intervenu sur la relation *science et diplomatie, réflexions introductives*. Dominique Kerouedan nous a parlé de *Diplomatie et santé* et Julie Blazy du Secrétariat général de la défense et la sécurité nationale, (SGDSN) est intervenue sur *Le renseignement appliqué aux sciences et à la technologie, acteurs et politique d'influence, protection du potentiel scientifique et technique de la Nation*.

La conclusion a été faite par Jean-François Turenne.

Le vendredi 7 décembre 2018, après une brève annonce du Général Delbos de la sortie prévue le lundi 17 décembre à l'École militaire, François Besson, présenté par Alain Lamballe, nous a fait un brillant exposé sur *Le Yémen d'hier et d'aujourd'hui* en présence de Son Excellence Monsieur Marcel Laugel, ancien ambassadeur de France au Yémen. Christian Fremaux, avocat honoraire du barreau de Paris, présenté par Pascal Chaigneau, est intervenu sur *La Cour pénale internationale et l'Afrique*.

Parallèlement à cette séance, nous avons eu plaisir d'admirer l'exposition organisée par François Besson sur le thème du Yémen.

Le mardi 11 décembre 2018, à l'occasion de la journée d'hommage à Pierre Morizot, une séance s'est tenue à l'Académie. Académiciens, amis et membres d'AOURAS sont intervenus. À l'issue de mon discours d'hommage, une stèle nous a été remise.



Le lundi 17 décembre 2018, après une matinée à l'École militaire sur le thème *Formations des militaires français appelés à servir outre-mer ou à l'étranger, formation dispensée par l'État-major de spécialisation sur l'outre-mer et l'étranger*. Différents sujets ont été abordés tels, le dispositif militaire français actuel outre-mer et à l'étranger, le processus de préparation des unités, l'EMSOME, missions et moyens, la préparation à l'EMSOME, collective et individuelle, la place de l'EMSOME dans l'ensemble du dispositif interarmées et interministériel.

L'après-midi fut consacré à la dernière séance statutaire de l'Académie, consacrée à la remise des prix. Ont été remis les prix suivants:

1) Le prix Albert BERNARD a été décerné à Thibault LEFEUVRE pour son ouvrage *Éducation tropicale*. Paris : Gallimard, 2018

2) Le prix La Renaissance Française a été décerné à Ahmed TESSA pour son ouvrage *L'impossible éradication : l'enseignement du français en Algérie*. Paris : l'Harmattan, 2017

3) Le prix Paul BOURDARIE a été décerné à Benoit BEUCHER pour son ouvrage *Manger le pouvoir au Burkina Faso : la noblesse mossi à l'épreuve de l'histoire*. Paris : Karthala, 2017

4) Le prix Robert CORNEVIN a été décerné à Farid ZAFRANE pour son ouvrage *Les avatars de la présence militaire française en Afrique : de la tutelle postcoloniale aux missions internationales du maintien de la paix*. Rivesaltes : les Presses littéraires, 2017

5) Le prix Paul BOUTEILLER a été décerné à Benoît TOLLU pour son ouvrage *Une histoire métallique des régions polaires : musée imaginaire*. Charenton-le-Pont : MLM ; Meung-sur-Loire : Amicale des missions australes et polaires françaises, 2017

6) Le prix Auguste PAVIE a été décerné à Jean-Marc BONNET-BIDAUD pour son ouvrage *4.000 ans d'astronomie chinoise : les officiers célestes*. Paris : Belin, 2017

7) Le prix Maréchal LYAUTEY a été décerné à Faruk BILICI pour son ouvrage *L'expédition d'Égypte, Alexandrie et les Ottomans : l'autre histoire*. Alexandrie : Centre d'études alexandrines, 2017

8) Le prix Monsieur et Madame Louis MARIN a été décerné ex-aequo à Andrew S. CURRAN pour son ouvrage *L'anatomie de la noirceur : science*

et esclavage à l'âge des Lumières. Paris : Classiques Garnier, 2017

Et

Jean-Charles DUCÈNE pour son ouvrage *L'Europe et les géographes arabes du Moyen Âge (IX^e-XV^e siècle) : la grande terre et ses peuples : conceptualisation d'un espace ethnique et politique*. Paris : CNRS, 2018

9) Le prix Robert DELAVIGNETTE a été décerné à Monique DELHOUME-SANCIAUD pour son ouvrage *Les Incas ou La destruction de l'Empire du Pérou de Jean-François Marmontel : le regard d'un homme du dix-huitième siècle sur le Nouveau-Monde, sa conquête et son évangélisation*. Ferney-Voltaire (Ain) : H. Champion, 2017

10) Le prix d'Encouragement à la recherche de la Société des amis a été décerné à Élodie SALMON pour son ouvrage *L'Académie des sciences coloniales : une histoire de la « République lointaine » au XX^e siècle*. Paris : Sorbonne Université, École doctorale II - Centre Roland Mousnier, 16 juin 2018

À noter que le Prix DURAND-RÉVILLE n'a pas été décerné cette année.

INSTALLATIONS

Le vendredi 5 octobre 2018, installation, par Christine Desouches, de Jacques Legendre en qualité de membre titulaire en 3^e section au siège d'Alain Decaux.



Le vendredi 7 décembre 2018, installation par Roland Pourtier de Jean-Louis Chaléard, en qualité de membre titulaire en 1^{ère} section, sur le siège de Xavier de Planhol.



Le lundi 17 décembre 2018, installation, par Dominique Barjot, de Frédéric Turpin en qualité de membre titulaire en 2^e section sur le siège de Philippe Devillers



OIF



Louise Mushikiwabo succède à Michaëlle Jean

Le 12 octobre 2018, la conférence des Chefs d'États et de Gouvernement de la Francophonie a tranché. Ce sera Louise

Mushikiwabo qui sera la prochaine Secrétaire générale de la Francophonie, pour la période 2019-2022. Elle a été élue par consensus, comme le veut la tradition de l'Organisation depuis sa création en 1970.

Son discours d'acceptation:

Monsieur le Président en Exercice de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement,

Messieurs et Mesdames les Chefs d'État et de Gouvernement et Chefs de Délégation,

Monsieur le Président de l'Union Africaine

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

C'est avec beaucoup de plaisir que je me tiens devant vous aujourd'hui. Je suis très honorée de la confiance qui m'est témoignée et je vous remercie sincèrement, vous qui m'avez soutenu, qui m'avez guidée et qui avez placé vos espoirs en moi. Je suis arrivée à Erevan, candidate au poste de Secrétaire général de la Francophonie, je suis venue à Erevan, rwandaise et africaine, je repars « Francophonie ».

Je vous remercie également pour cette opportunité que vous me donnez de diriger notre Organisation pour les quatre années à venir. Cette famille francophone a un potentiel énorme ! C'est pour cela que j'ai voulu me présenter à ce poste. Le potentiel de servir nos peuples et de peser beaucoup plus sur l'échiquier mondial, dans une réalité et une réputation d'efficacité et de transparence.

C'est ce défi que je veux relever. J'ai eu l'occasion de le dire auparavant, je ne viens pas réinventer la boussole, je viens juste la réorienter, à mon style, à ma façon, avec votre soutien.

Depuis l'annonce de ma candidature, il m'a paru important d'aller vers vous, les États membres, j'ai fait, comme j'aime le dire, le tour du monde en quelques mois, pour recueillir vos idées et vos attentes. C'était une démarche cruciale dans la construction de notre projet commun, car je crois, fermement, en un Secrétariat général au service des États membres.

Excellences, Mesdames et Messieurs, ces rencontres m'ont donné du courage, plus de courage, et l'envie de mettre à profit ce mandat, encore une fois avec vous tous.

Je suis également reconnaissante du soutien unanime de l'Union africaine. Je voudrai ici, à travers le Président de la Commission de l'Union Africaine, mon frère et ami, Moussa Faki Mahamat, envoyer ce message aux membres de l'Union Africaine, francophones et non francophones, pour le soutien et l'accompagnement que j'ai reçus depuis Nouakchott. Dans un contexte de réformes et de grands changements à l'échelle du continent, l'Afrique a aujourd'hui pris un tournant décisif dans son histoire. L'unité du Continent autour de ma candidature, non seulement m'honore, mais c'est le témoignage qu'ensemble, nous sommes plus forts ! Mais, les africains sont aussi humains et magnanimes, ils ont su prouver dans le passé, qu'ils savaient aller vers le dialogue, accepter les consensus, même les plus difficiles.

C'est la nature même du monde diplomatique et multilatéral, où les alliances se font et se défont selon les enjeux. Cette année, le consensus, qui vient de se dégager a été le témoignage de l'ambition que nous avons tous pour notre organisation.

Lors de mes différentes rencontres, je vous ai écouté et je vous ai entendus. J'ai entendu beaucoup de souhaits : certains ont évoqué leur désir d'être plus impliqués au sein de l'organisation, d'être plus représentés. D'autres, m'ont parlé d'une Francophonie qui rayonnerait davantage au-delà du Continent Africain et de la France, où tous les États membres seraient plus impliqués. Certains d'entre vous m'ont dit qu'ils sont heureux de pouvoir faire partie entièrement de notre organisation, qu'ils étaient heureux que je puisse aller aussi loin, vers eux. D'autres encore m'ont confié leurs inquiétudes face à la disparition progressive de la langue française dans leurs sociétés, une réalité qui touche de plus en plus de pays de notre espace francophones. En tant que Secrétaire générale, je compte

donner de l'importance au français, dans un monde de plus en plus multilingue, car je suis très convaincue que le français a toute sa place à côté et en harmonie avec d'autres langues.

Je ne vais pas détailler ici mon programme, mais pour ceux qui me connaissent, je pense que je peux affirmer, sans détours, que je suis une femme plutôt pragmatique.

Mesdames, Messieurs les Chefs de Délégation,

Les 9 années que je viens de passer à la tête de la diplomatie de mon pays, le Rwanda, j'ai appris à chercher des solutions concrètes à des problèmes bien définis. Venant d'un pays qui a souffert de la guerre, du génocide et qui a relevé les nombreux défis de la reconstruction, je compte rendre à la Francophonie son plein rôle comme instance de médiation, de dialogue et de négociation. Pour moi, la Francophonie doit accompagner tous ses membres, en prenant toute la mesure des contextes particuliers de chacun. Mon expérience m'a également permis de construire un très large réseau sur tous les continents, et de nouer des relations très étroites avec nombreux d'entre vous, mais aussi au-delà de notre espace francophone. Toutes ces relations, je les mettrai à profit de notre organisation.

Mon parcours m'a appris une chose : chaque décision compte, chaque billet dépensé à son importance, il ne faut rien prendre à la légère.

Excellences, Mesdames et Messieurs, voilà qui je suis.

Je ne suis pas une femme de grands discours, mais je m'engage aujourd'hui à travailler main dans la main avec vous, avec vous tous.

Encore une fois, je tiens à remercier tous les pays qui m'ont soutenu depuis le début, tous ceux qui m'ont soutenu au milieu du chemin et ceux qui se sont ralliés plus tard. Je travaillerai pour vous tous, je viendrai vers vous tous.

Enfin, permettez-moi un moment d'égoïsme pour une mention spéciale aux Chefs d'Etats africains, qui m'ont conseillée, qui m'ont dit qu'ils seront avec moi les quatre années à venir. J'ai une pensée particulière pour le Président de la République rwandaise, mon Président, avec qui j'ai bien travaillé pendant toutes ces années, qui m'a guidé et qui continue avec moi en tant que Président d'un pays de la Francophonie.

Monsieur le Président je vous remercie infiniment.
A vous tous, toute ma gratitude !
MERCI

L'OIF a co-organisé avec l'Institut international de droit humanitaire, la 3ème formation en français « Protéger les droits des personnes migrantes : les normes internationales face aux défis contemporains », à Sanremo (Italie), du 26 au 31 mai 2019.



Une rencontre dont l'attrait ne se dément pas, au vu du nombre élevé de candidatures reçues et de la présence de plus d'une trentaine de participants, de la diversité des statuts et mandats des institutions et organisations représentées, des 24 États représentés – dont 21 membres de plein droit de l'OIF –, et des profils mêmes des participants (juristes, diplomates, formateurs, inspecteur, commissaire, député, acteurs et actrices de la coopération internationale).

L'OIF a soutenu la participation de représentants de trois organisations accréditées auprès de sa Conférence des OING et de onze institutions membres de quatre Réseaux institutionnels de la Francophonie*.

Pendant cinq jours, le Directeur du cours et les intervenantes issues du monde universitaire et d'organisations telle que l'Organisation internationale pour les migrations se sont relayés au gré des sujets développés dans le but de renforcer les compétences juridiques et techniques des participants en matière de droit des migrations : accès au territoire, migrations contraintes, détention et entraves à la liberté, regroupement familial, traite des êtres humains et trafic de migrants, droits de l'enfant, expulsions et retours, mécanismes de protection et promotion des droits des migrants.

Pour la première fois, la formation proposait une excursion d'étude à quelques kilomètres de Sanremo, à Vintimille, ville de la frontière italo-française. Les participants ont eu l'occasion de rencontrer des représentants de la Croix-Rouge italienne et monégasque ainsi que des autorités de police de Vintimille.

Au-delà de cette base théorique, cette semaine a été

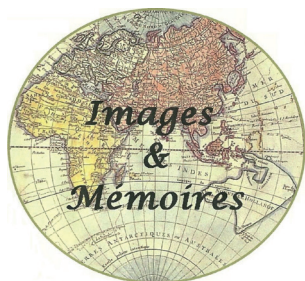
l'occasion de nombreux échanges entre les participants sur leurs réalités respectives, expériences et bonnes pratiques mises en place par et dans leurs institutions et organisations pour répondre aux enjeux liés à la migration.



Cette formation s'inscrit dans les engagements pris par les États et gouvernements de la Francophonie en matière migratoire, notamment dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, la Résolution d'Erevan sur les réfugiés et les migrants d'octobre 2015, ou encore la Déclaration de 2017 « Migration et protection des droits de l'Homme à l'épreuve de la traite des êtres humains ».

* *L'Association des Ombudsmen et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), l'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH), le Réseau international francophone de formation policière (Francopol) et l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF)*

IMAGES & MÉMOIRES



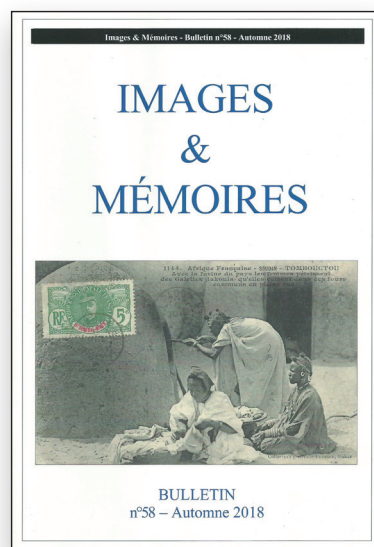
www.imagesetmemoires.com

Notre consœur Images & Mémoires, association loi 1901 fondée en 1995 et spécialisée dans l'iconographie d'outre-mer, a publié respectivement en novembre et en

mars derniers ses Bulletins d'automne (n°58) et d'hiver (n°59).

Ceux-ci, comme chaque trimestre, comprennent sur 40 pages une partie « vie associative » consacrée à ses travaux et projets ou à ceux de ses membres, et une partie comprenant des articles consacrés aux images anciennes des pays de notre outre-mer.

Images & Mémoires n° 58 (automne 2018)



Jean-Jacques Fadeuilhe, spécialisé dans les images de Côte d'Ivoire, étudie une série de cartes postales anciennes à dos non divisé (avant mai 1904) sur le pays baoulé, puis brosse le portrait d'un petit photographe-éditeur, Chouzenoux François, dit Henri, receveur des Postes et Télégraphes (Côte d'Ivoire, 1904-1908).

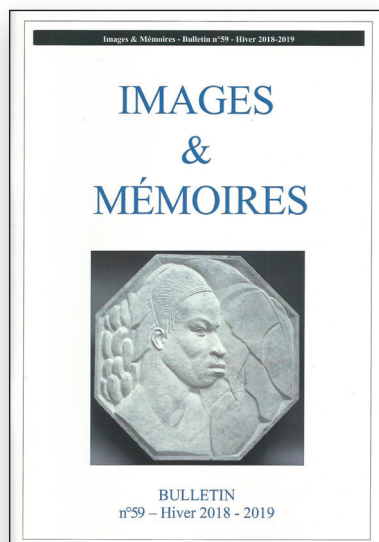
Stéphane Richemond, qui s'intéresse à l'art français dans les colonies, présente une étude intitulée L'esclavage dans les outre-mers interprété par les sculpteurs (1840-1940)

Alain Tirefort s'intéresse au baigne de Poulou Condore dans un article intitulé Tristement célèbre, et plus vieux que Cayenne, « Poulou-Condore », un baigne indochinois

Enfin dans les varia, citons les contributions de :

- Jean-Pierre Dubarry, consacrée aux difficultés de l'espace Eugène Jamot, en Creuse.
- Jean Michel Andrault, Xavier Ricou : Trois ouvrages essentiels sur les images de l'Afrique coloniale (Christraud M. Geary, Daniela Moreau, Luis Nicolau Parés)

Images & Mémoires n° 59 (hiver 2018-2019)



Jean-Jacques Fadeuilhe consacre une nouvelle étude à une importante série de cartes postales à dos non divisé de Côte d'Ivoire éditée par la Société française d'électrographie (SFE).

Nicole Penciolelli publie des notes sur le voyage qu'elle a réalisé en 2016 en pays lobi, plus spécifiquement consacrées à La poterie à Gaoua – tradition féminine ancestrale.

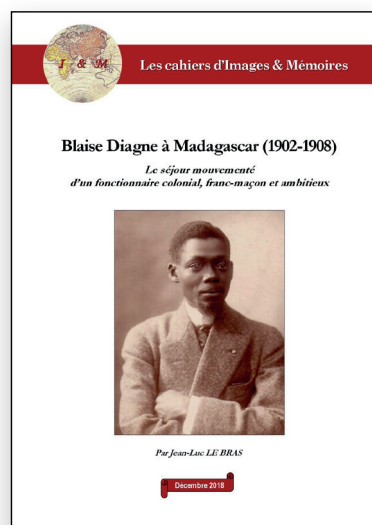
Stéphane Richemond continue sa série sur la sculpture dans le monde colonial par un article intitulé Séjours et voyages outre-mer des artistes français – Le sculpteur Émile André Leroy (1899-1953), un parcours emblématique.

Ces Bulletins font par ailleurs état de projets d'expositions consacrées à la ville de Lomé (Togo) durant la période allemande, et à Gao (Mali) entre 1930 et 1960.

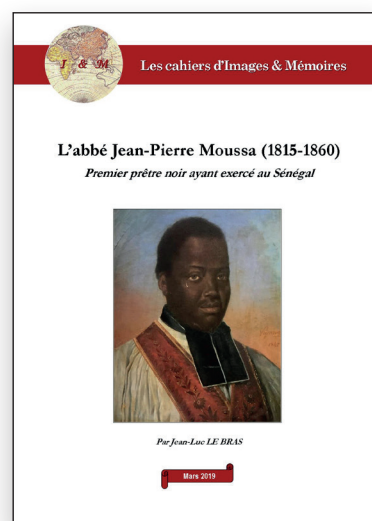
Deux nouveaux cahiers d'Images & Mémoires

Selon une périodicité plus variable, des études monographiques plus longues sont publiées dans la série des Cahiers (14 titres disponibles). Les deux dernières ont un même auteur et sont consacrées à deux fortes personnalités des siècles passés :

- Jean-Luc LE BRAS : Blaise Diagne à Madagascar (1902-1908) – Le séjour mouvementé d'un fonctionnaire colonial, franc-maçon et ambitieux (2018, 80 pages, illustré. 20 €)



- Jean-Luc LE BRAS : L'abbé Jean-Pierre Moussa (1815-1860). Premier prêtre noir ayant exercé au Sénégal (2019, 76 pages, illustré. 20 €)



Les textes complets des Bulletins sur le site internet : www.imagesetmemoires.com

Depuis l'automne 2018 les Bulletins complets – sauf ceux de l'année en cours – sont disponibles en format pdf sur le site internet d'Images & Mémoires.

Association Images & Mémoires, 18 avenue des Courses, 78110 Le Vésinet.

Président : Stéphane Richemond, srichemond@hotmail.com

Coordination pour l'Afrique de demain (CADE)



www.afrique-demain.org

- l'autre sur une "Cartographie des potentiels de valorisation des matériaux écologiques en Afrique".

Il ressort de l'évènement du 11 février « Eau, Assainissement, en Afrique et Méditerranée : nouveaux modèles de partenariats publics-privés », réalisé en partenariat avec l'ONG Eau Vive Internationale, qu'il faudrait 50 à 60 milliards de dollars par an d'ici 2025 pour assurer à toutes les populations africaines un accès à une eau de bonne qualité. Des fonds difficiles à mobiliser... sauf si on adopte une approche qui inclue tous les acteurs concernés, y compris les populations locales. C'est du moins le point de vue partagé par les participants de la rencontre organisée par la CADE qui abordait la question des nouveaux modèles de partenariat public-privé dans le secteur. Il faut une coordination de l'ensemble des acteurs pour apporter une solution durable. Les sociétés civiles sont montées en puissance au cours des dernières années manifestant une exigence de redevabilité. Il faut trouver un bon équilibre non pas pour que le service soit rentable mais pour qu'il puisse fonctionner durablement. Gouvernance, finance et connaissance, les 3 piliers de ces modèles innovants.

Cent-dix personnes étaient présentes à cet évènement animé par **Alain Foka** de RADIO FRANCE INTERNATIONALE et au cours duquel sont intervenus aux côtés de **Roland Portella**, président de la CADE, **Pierre-Yves Pouliquen**, directeur général, Afrique & Moyen Orient, du GROUPE SUEZ, **Jean Bosco Bazie**, directeur général d'EAU VIVE INTERNATIONALE,

Arthur Minsat, chef de l'Unité Europe-Afrique-Moyen-Orient du Centre de Développement de l'OCDE et **Rodrigue Ngonde Elong**, directeur général de RED-PLAST, Coordonnateur ECOCOLLECT.

Coordination pour l'Afrique de Demain

LES RENCONTRES ECONOMIQUES DE LA CADE

Eau, Assainissement, en Afrique et Méditerranée
Nouveaux modèles de partenariats publics-privés

en partenariat avec Eau Vive Internationale

Lundi 11 février 2019, 15h30 à 18h
Amphithéâtre du Conseil Supérieur du Notariat : 60, avenue de la Tour-Maubourg, 75007 Paris

Inscription : cade@afrique-demain.org

Logos: SUEZ, ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE, AFRICAPRESSE .PARIS, publibrications, African BUSINESS, AFRICA N°1, Financial Afrik

La CADE (Coordination pour l'Afrique de Demain), présidée par Roland Portella et gérée par Claudie Lasserre, s'est engagée, pour 2019,

dans la réalisation de deux grandes rencontres :

- l'une sur « Eau, Assainissement en Afrique et Méditerranée » qui s'est déroulée le 11 février 2019,
- l'autre sur « L'investissement à impact social en Afrique », fin juin, en hommage à Michel Levallois, le fondateur de CADE, qui s'est éteint en avril 2018.

et dans l'élaboration de 2 projets structurels :

- l'un sur les "Retours des diasporas par leurs investissements dans les technologies",

Fin juin la CADE se penche sur « l'Investissement à impact social en Afrique ».

Il s'agira de déterminer quelles sont les stratégies et outils qui permettent de mieux investir durablement dans l'éducation, la santé et l'écologie, de trouver les modèles d'équilibre entre les rôles des Etats et ceux des investisseurs privés dans ces domaines.

La CADE a publié en janvier sa lettre trimestrielle n° 181 qui était consacrée principalement aux agro-technologies en Afrique.

Relations Internationales



www.arri.fr arri@wanadoo.fr

Le Président Jacques André TROESCH ayant démissionné de son mandat « avec effet immédiat » en décembre 2018, l'association s'est trouvée dans une situation administrative compliquée qui a été palliée par le Vice-président, Jean-François LEDUC, et un bureau solidaire et actif autour de lui.

Un Conseil d'administration et une Assemblée générale à caractère exceptionnel se sont tenus, le 11 avril, au siège d'ARRI, 11 rue Nicolo, 75116 Paris. Ce Conseil a approuvé les rapports moral et financier attachés à l'exercice 2018 que Jean-François LEDUC leur avait présentés. Ils l'ont félicité pour l'efficacité et la rigueur de sa gestion dont il a la charge depuis 2012, et pour un budget qui se trouve en équilibre pour 2018.

Pour faire face aux difficultés du moment, le Conseil, en le réalisant parmi ses membres, a accepté la reprise du mandat de président par Jean-Michel FAUVE, qui a toutefois souhaité le limiter à un an.

Le Conseil a émis le souhait de faire appel à une assistante de direction compétente en bureautique et informatique. Il a également envisagé le recours à un cabinet conseil pour les comptes. Il a enfin proposé, pour décharger Geneviève TINTURIER dont le bilan exceptionnel a été chaleureusement salué, l'établissement d'une convention avec une agence de voyages spécialisée.

En dépit de ces difficultés de parcours, la présence de membres du Conseil dévoués et compétents, cadres du privé, diplomates et militaires, a permis à ARRI de garder un programme actif de déjeuners, petits-déjeuners et conférences sur les sujets économiques, financiers et européens qui font sa spécialité et où elle peut faire appel aux meilleurs experts sur ces thèmes d'actualité. Son partenariat avec la Fondation Robert Schuman et la présence comme Vice-président de Philippe JURGENSEN, Président d'honneur de la Ligue Européenne de Coopération Economique France, assurent et rassurent quant à

l'engagement européen d'ARRI.

Les perspectives de rapprochement avec le Maroc restent bonnes et le nouvel ancien président souhaite les encourager.

Le grand voyage de l'association a été effectué en mars en Colombie à la suite duquel l'association a accueilli l'Ambassadrice de ce pays, « Chez Jenny », les assises annuelles d'ARRI en décembre n'avaient pu se tenir pour cause de « gilets jaunes ».

Les publications « Regards sans frontières », « la lettre d'ARRI » et « l'Observatoire des médias étrangers » ainsi que son site, continuent à être les outils de diffusion de qualité d'ARRI.

INSTITUT DU PACIFIQUE



www.institut-du-pacifique.org

Le conseil d'administration de l'Institut a élu, en janvier 2019, un nouveau bureau à la suite du départ du Président et du Secrétaire général.

Présentation du nouveau bureau : Hélène Mazeran, Présidente ; Daniel Haber, Vice-président, Jean-Louis Guibert, Secrétaire-général, Michèle Biérix, Secrétaire-général adjoint, Louis Chatellier, Trésorier.

Rappel des objectifs de l'Institut du Pacifique :

- Entreprendre toutes études et recherches sur l'Océan Pacifique et les pays riverains et voisins,
- Réaliser des travaux en liaison avec des organismes publics ou privés, français ou étrangers, intéressés par cette zone géographique,
- Être un point de rencontre pour tous ceux, Français ou étrangers, qu'intéresse l'évolution de cette zone,
- Promouvoir toutes formes d'expression, notamment site internet, conférences, colloques, publications, etc. répondant à la finalité de l'Institut.

L'Institut maintient ces grandes orientations, et un effort d'approfondissement des études et de diversification des activités est entrepris. Des groupes de travail vont être mis en place, et les adhérents sont invités à se manifester. En outre, des échanges et partenariats vont être recherchés avec des associations pouvant avoir des intérêts connexes, avec AROM notamment. Si les conférences se poursuivent, des formes nouvelles d'interventions, toujours en lien avec les objectifs de l'Institut pourront être proposées : visites d'expositions, petits-déjeuners-débats...

Le programme des activités de l'Institut qui se trouve sur le site : www.institut-du-pacifique.org sera également communiqué à AROM.

AREMAE



AREMAE, DIX ANS DEJA !

Créée en 2019, l'AREMAE toujours à l'écoute des souhaits et suggestions de ses adhérents, a développé un programme riche et diversifié. Nous pouvons raisonnablement être fiers du travail accompli au cours de cette décennie et remercier nos adhérents de leur confiance. Une cinquantaine d'activités seront organisées tout au long de l'année 2019.

L'Assemblée Générale du 23 mai dernier a permis de dresser le bilan des activités de notre association et de tracer ses lignes d'actions futures. A cette occasion, le Conseil d'administration et le Bureau ont été renouvelés pour permettre l'intégration de nouveaux adhérents tout en assurant la continuité de nos actions.

L'AREMAE se veut une association dynamique et au-delà des expositions, visites, excursions cafés rencontres, voyages, promenades et randonnées, a relayé les inquiétudes de nos adhérents auprès des organismes compétents dans le domaine social.

Le Déjeuner annuel, en janvier dernier, a permis à nos membres de se retrouver dans une atmosphère chaleureuse où chacun a pu échanger souvenirs du passé et projets du futur.



Déjeuner annuel 25 janvier 2019

Les excursions, les voyages sont des moments forts de la vie de l'association, les destinations choisies permettent aux uns et aux autres de découvrir des patrimoines inconnus.

Jean-Pierre Lafosse

Le nouveau bureau de l'AREMAE

Président : **Jean-Pierre Lafosse**

Vice-président : **Jean-Michel Lacombe**

Secrétaire Générale : **Françoise Michault**

Secrétaire générale adjointe : **Danièle Le Trionnaire**

Trésorier : **Gilles Schmocker**

Trésorière adjointe : **Geneviève Dupuit**

AAENFOM



Association des anciens élèves de l'Ecole Nationale de la France d'outre-mer

AAENFOM 2019

L'ENFOM, dont les élèves avaient participé activement aux deux Guerres mondiales, possédait un drapeau décoré de la Légion d'honneur en 1935 et des Croix de guerre 14/18 et 39/45 ainsi que des opérations extérieures avec palmes. Les honneurs étaient rendus chaque année à ce drapeau, porté par l'un des leurs, ancien résistant, chaque 11 novembre, à l'occasion d'une cérémonie mémorielle et d'une messe célébrée également par l'un des leurs, le père Antoine, Spiritain, à la Cathédrale Saint-Louis des Invalides. Après la dissolution de l'association, le drapeau a été déposé solennellement au Musée des troupes de marine

de Fréjus. Une messe de Fondation suivie d'un déjeuner est organisée chaque 11 novembre à la Cathédrale Saint-Louis des Invalides. Au cours de cette messe est lue la liste des décédés de l'année. Les plaques portant les noms des morts et disparus des deux Guerres, et en service, ont été regroupées dans l'une des chapelles qui entourent le tombeau de Napoléon aux Invalides.

Si l'Association des Anciens élèves de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer (AAENFOM) a été dissoute en 2017, ses membres restent en contact à travers diverses Institutions ou associations qu'ils ont souvent présidées. Comme ils l'avaient été au moment de la discussion et du vote de la loi Taubira de 2001, ils restent attentifs et sensibles aux problèmes politiques du moment ainsi qu'aux mises en cause dont ils peuvent être l'objet. Ils entendent faire respecter le souvenir de leur action dont ils ne ressentent pas le besoin de s'excuser face aux abus de langage de notre démocratie médiatique.

ADOSOM

ADOSOM 2018

www.adosom.fr

Dans une résidence édifiée à la fin du XIXe siècle au milieu d'un parc de 5000 m², l'ADOSOM (Association des Œuvres sociales d'Outre-Mer) met à la disposition de ses adhérents les 47 chambres du WINDSOR-CANNES. Avec un emplacement privilégié, à proximité de la Croisette, des plages, de la rue d'Antibes, cet établissement hôtelier est idéal pour un repos au calme dans un site de charme. Dans une atmosphère chaleureuse et familiale, ses hôtes bénéficient d'une restauration traditionnelle. Sa situation se prête aux visites des sites environnants, Mougins, Vallauris, Antibes, Nice tout en offrant un accès facile aux nombreuses manifestations de Cannes (congrès, festivals, spectacles pyrotechniques).



AROM

L'année écoulée depuis la parution du précédent bulletin a été marquée par des avancées visant à la bonne marche d'AROM. Préparée par la réunion du conseil d'administration du 21 septembre 2018, une modification des statuts a été prononcée à l'unanimité par une assemblée générale extraordinaire réunie le 10 décembre. Il s'agissait, pour l'essentiel, d'actualiser l'objet de l'association dans l'esprit de l'évolution déjà reflétée sur le site internet, et de faciliter le fonctionnement du conseil d'administration. Par ailleurs, les formalités utiles ont été accomplies pour que le bulletin, dans le cadre du dépôt légal, dispose désormais d'un numéro ISSN (International Standard Serial Number). Grâce à la publication sur le site internet de toutes les parutions depuis l'origine, l'ensemble de la collection est concernée par cette mesure. Enfin, pour répondre aux obligations découlant du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'assemblée générale ordinaire, tenue également le 10 décembre, a nommé délégué à la protection des données, Marc Dequecker, déjà administrateur d'AROM.

Cette même assemblée générale a constaté le fléchissement de l'effectif des membres dont l'une des conséquences est la diminution des ressources qui se limitent aux cotisations, en l'absence d'autres financements. Aussi est-il important de rechercher de nouveaux adhérents. La large distribution du bulletin, bien au-delà de ces derniers, devrait y contribuer. Dans le même esprit, des personnes morales mériteraient d'être sollicitées. Susciter de nouveaux auteurs susceptibles d'apporter leur concours à la rédaction du bulletin figure également au nombre des objectifs.

L'accueil des deux assemblées générales, rue Oudinot, a donné l'occasion de rappeler le soutien dont bénéficie AROM de la part du Ministère des Outre-Mer : mise à disposition d'un bureau, usage de salles de réunion et facilités logistiques. Cela justifie toute notre appréciation.

Assurer la pérennité d'AROM demeure une préoccupation essentielle à un moment où nombre d'associations doivent relever le même défi. Parmi les adhérents potentiels figurent les chercheurs dont les travaux sur des thématiques chères à notre association sont le signe d'un intérêt actuel. Les convaincre de nous rejoindre pour que continue de vivre AROM apparaît prioritaire.

2019 verra l'élection d'un nouveau conseil d'administration, l'actuel étant en fonction depuis 2016. Puissent les membres être nombreux à participer à la prochaine assemblée générale qui se tiendra à la fin de l'année !

In memoriam

DANIEL DUPONT

Le Figaro du 3 février 2018 a annoncé, de la part de son épouse Athéna et de sa famille, le rappel à Dieu, le 29 janvier, dans sa quatre-vingt-septième année à Clamart de S. Exc. Daniel DUPONT, ministre plénipotentiaire (h), ancien ambassadeur. La cérémonie religieuse œcuménique a été célébrée le lundi 5 février à 11 heures, en l'église protestante unie de Meudon, suivie de l'inhumation au cimetière du Père Lachaise à 13 heures.

Breveté en 1952, Daniel DUPONT avait fait son stage en Indochine et servi en Algérie avant de débiter en Mauritanie, de 1958 à 1961. Rentré au Quai d'Orsay en 1961, il était parti comme secrétaire d'Ambassade, successivement au Laos puis en Corée de 1962 à 1969. Il avait servi au service de Coopération économique du Ministère des Affaires étrangères avant de partir à Bonn de 1969 à 1972, comme chef du service de Presse. Il était resté, de 1977 à 1980, à la Direction des affaires africaines et malgaches du Ministère avant d'être nommé premier conseiller à Mada-

gascar. Il avait été ensuite, successivement Ambassadeur au Laos de 1989 à 93 puis, à Fidji, accrédité à Tonga, Tuvalu, Nauru et Kiribati, où il fut un prédécesseur de Jean-Pierre Vidon, enfin au Népal avant de prendre sa retraite en 1996.

Officier de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite, il était également Officier du Mérite de la République fédérale d'Allemagne.

Homme d'une grande culture, parlant allemand mais passionné par l'Asie où il avait débuté, Daniel Dupont avait au Quai d'Orsay, sous des dehors discrets, la réputation d'un homme au jugement très sûr et qui faisait autorité sur les sujets qu'il traitait. Il était auprès de l'association des anciens élèves de l'ENFOM et d'AROM, dont il était membre, le spécialiste des problèmes du Laos.

Raymond Césaire

JEAN CATHERINE

Jean Catherine a rejoint sa « Zizou », le 6 novembre 2018. La cérémonie d'adieu s'est déroulée le lundi 12 novembre au crématorium du cimetière du Père Lachaise. Cette annonce sobre rappelait le décès inattendu de son épouse survenu un an avant, avec laquelle il formait un couple très fusionnel. Ils avaient donné naissance à une large famille et comptaient de nombreux amis qui se trouvaient là.

Né en 1928, magistrat breveté de l'ENFOM en 1947, docteur en droit et diplômé de l'Institut français de Gestion, Jean Catherine débuta sa carrière en 1951/52 en Tunisie au cabinet du Résident général, puis comme Contrôleur civil à Kairouan. Il la poursuivit à Brazzaville, de 1953 à 1955, comme Juge d'instruction puis Conseiller à la Cour d'appel. Il servit au Sénégal comme Juge de paix à com-

pétence étendue de Diourbel avant de se faire placer en disponibilité en 1958 pour entamer une carrière dans le privé.

Il fut successivement Secrétaire général de Pechiney puis au service du Personnel de Saint-Gobain avant de passer, de 1968 à 1982, chez Hachette, et ensuite, jusqu'en 1994, à la direction des Relations du travail puis, dans les mêmes fonctions sociales, chez Rhône-Poulenc

Il participa, par la suite, à des activités de consultant dans différents cabinets, avant de devenir lui-même expert, nationalement et internationalement reconnu, auprès de la Cour d'appel de Paris et du BIT.

Comme l'avait rappelé Bernard Viollier dans une

note retraçant les activités des anciens élèves de l'ENFOM dans le secteur privé, Jean Catherine, magistrat à l'origine, avait acquis une formation et une expérience juridiques extrêmement variées et riches. Il s'était distingué, dans les années soixante, par sa capacité à négocier et à trouver des accords avec les travailleurs et salariés des grandes entreprises. C'était à l'heure des conventions collectives passées après la guerre. Il devait son succès à son sens du contact et à son souci d'une communication juste qui l'avaient fait remarquer dans toutes les instances paritaires nationales et internationales auprès desquelles il était devenu un partenaire privilégié. Cette grande capacité d'écoute et de négociation l'avait fait élire à la fin de sa carrière, tout en restant administrateur de différentes

caisses d'assurances et de prévention, à la présidence de la très importante Union française des retraités

Membre du bureau de l'association des anciens élèves de l'ENFOM (AAEENFOM) aujourd'hui dissoute, Jean Catherine avait gardé une très grande assiduité à ses réunions et commémorations, notamment du 11 novembre. Il apportait également son expérience et son soutien à AROM dont il était adhérent depuis plusieurs années. C'est un ami sûr, discret sur sa remarquable carrière et fidèle entre tous qui disparaît...

Raymond Césaire

MICHEL REMOND

Le Monde et le Figaro ont annoncé le décès, le 8 octobre 2018, de la part de son épouse Anne-Marie et de ses nombreux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, de sa soeur et ses neveux et nièces, et de toute la famille, à l'âge de quatre-vingt-sept ans de Michel Rémond, Chevalier de la Légion d'Honneur et croix de la Valeur militaire. La cérémonie religieuse a eu lieu, le vendredi 12 octobre, en l'église Saint-François de Molitor, suivie de l'inhumation, à Avranches (Manche), dans le caveau familial.

Magistrat, breveté de la promotion 1953 de l'ENFOM, Michel Rémond était le fils d'un homme politique, Conseiller municipal du XVII^{ème} arrondissement, qui avait été attaché au cabinet d'Edgar Faure. Très tôt marié après avoir fait son service militaire dans les SAS comme la plupart de ses condisciples, il servit, de 1959 à 1961, au Ministère de la Coopération avec Gilbert Mangin, ancien directeur de la formation des magistrats à l'ENFOM, et resté pendant quinze ans Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, auquel il était resté très attaché.

Tout en gardant ce contact très fort avec sa formation initiale, Michel Rémond bifurqua très tôt vers le secteur privé en devenant, pendant longtemps, Secrétaire général du Groupement des sociétés d'assurance à caractère mutuel et en accédant aux fonctions de Directeur général de la Mutuelle d'assurance des travailleurs mutualistes (MATMUT).

Associée à ses activités officielles, l'expérience de

Michel Rémond fut très tôt recherchée et se poursuivit au-delà de sa retraite, dans le domaine des œuvres caritatives laïques ou chrétiennes au conseil d'administration desquelles il retrouvait certains de ses camarades d'école comme Pierre Pascal ou Georges Ordonnaud. Il participa ainsi activement à « SOS Villages d'Enfants » et présida pendant longtemps l'association de Réinsertion et de Formation pour Handicapés « Les ateliers de la Garenne » à Nanterre.

J'avais avec Michel Rémond, au-delà de son appartenance à AROM, un lien d'expérience et d'amitié qui ne s'est pas démenti tout au long de notre carrière : nous avons inauguré au cours de notre stage de première année à l'ENFOM, en 1954, la première mission d'animation dans nos centres culturels. Il s'agissait, à bord d'un pick-up Delahaye équipé d'un groupe électrogène et d'un projecteur, de présenter les premiers films parus en couleur sur la France, ses monuments et ses réalisations. Les projections se faisaient souvent en plein air avec des centaines de spectateurs répartis des deux côtés d'un immense écran haubané. Nous avons ainsi parcouru, sur plusieurs milliers de kilomètres, pendant trois mois, le Sénégal, la Guinée et le Soudan (devenu Mali). Les Centres, qui n'existaient pas encore en France, sont devenus, quelques années plus tard, les meilleurs officines de préparation des indépendances, Michel avait, bien davantage que moi, le talent de commenter notre patrimoine, lui qui était parisien.

Raymond Césaire

PIERRE TROUDE

Le Figaro du 17 janvier et Le Monde du 18 ont annoncé, de la part de ses enfants, petits-enfants, frères et soeurs, le décès survenu le 14 janvier 2019 à Granville, dans sa 96ème année, de Pierre-Henri Troude, officier de la Légion d'Honneur, ancien Maire-adjoint de Granville. La cérémonie religieuse a été célébrée le samedi 19 janvier en l'église Notre-Dame du Cap Lihou de Granville.

Né en 1923 dans le Loiret, Pierre Troude fit ses études secondaires à Rouen et supérieures à Paris. Diplômé d'études supérieures aussi bien en droit public qu'en économie politique, breveté de l'ENFOM en 1942, Pierre Troude appartenait à cette promotion à l'effectif important (140) qui se dispersa à la sortie de la guerre et connut des fortunes diverses et souvent brillantes aux quatre coins du monde. Parmi eux se trouvaient Xavier Deniau, Adrien Dufour, Jean Jérusalémy, Pierre Justinard, Bernard Lopinot, Jacques Mouradian, Yves Rodrigue qui ont laissé leur trace dans la vie politique, administrative ou diplomatique de notre pays.

Pierre Troude choisit très tôt son camp. Engagé volontaire pour l'Extrême-Orient en 1945, il servit en Indochine et au Cambodge jusqu'en 1953 avant de devenir chef de cabinet de Pierre Messmer, Gouverneur de la Côte d'Ivoire en 1954/55, puis chef de la subdivision d'Adzope en 1956/57. Il accompagna à nouveau Pierre Messmer pour diriger les services de l'Information lorsque celui-ci fut successivement, jusqu'en 1960, Haut-Commissaire général de l'AEF puis de l'AOF.

Au lieu de suivre Pierre Messmer au Ministère des Armées, il entreprit, à partir des années soixante, à la Caisse

des Dépôts et Consignations, une carrière d'aménageur qui était en réalité sa vraie vocation. Il sera au titre de la Caisse centrale, Directeur du Crédit du Congo, transformé en Banque nationale de développement de 1960 à 1962. Réintégré comme administrateur civil à la CDC, il y restera de 1963 à 1972 avant d'être directeur des VVF (filiale de la Caisse) de 1973 à 1975. Il dirigea, de 1976 à 1982, l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle du Vaudreuil puis l'établissement public de Basse-Seine de 1982 à 1988 avant de terminer, Inspecteur général de l'Équipement affecté aux régions normandes en 1989.

Dans la plaquette réalisée par l'Institut de la CDC pour la recherche sur les Administrateurs de la France d'Outre-Mer à la CDC où une cinquantaine d'anciens de l'ENFOM ont servi, Pierre Troude signa deux articles, l'un avec Joseph Duploux appartenant à l'une des dernières promotions et devenu TPG, sur la naissance des délégations régionales, et l'autre sur son expérience à la tête des VVF.

Adjoint au Maire de Granville de 1982 à 2000 et membre du Conseil économique et social de Basse-Normandie, Pierre Troude joua un rôle actif dans la vie politique et sociale de cette région. Toutes les personnalités présentes à ses obsèques furent là pour en témoigner.

Membre fondateur d'AROM et très ami de Serge Jacquemond, Pierre Troude, homme curieux de tout, généreux et chaleureux, était très fidèle à sa formation et à ses amitiés liées à l'ENFOM, associant sa famille à ses multiples activités.

Raymond Césaire

BULLETIN

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Jean-Pierre VIDON

Direction artistique : Florelle Chapelle

Mise en page : Heliotropic

Imprimeur : BSR 7 rue Bezout 75014 Paris

Date de parution : Décembre 2018 - Dépôt légal : Juin 2019

Gratuit

ISSN : 2610-3370